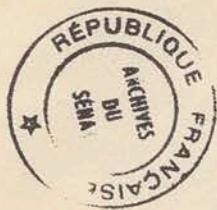


M.J.

47

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE



ARCHIVES DU SENAT

... de projet de loi (n° 996, année 1950) portant
l'adoption d'un programme de renouvellement et des dépenses
annuelles pour l'ensemble de la défense nationale et fixant les

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, président

-:-:-:-:-:-:-

Première séance du mercredi 3 janvier 1951

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures 45

-:-:-

Présents : MM. ALRIC, Robert AUBE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD,
BOULANGE, BOUSCH, CHOCHOY, CLERC, le Général
CORNIGLION-MOLINIER, Jean de GOUYON, LIONEL-PELERIN,
le Général PETIT, PIALES, PIC, ROGIER, ROTINAT,
Emile ROUX, RUPIED, François SCHLEITER, WESTPHAL.

Suppléant : M. PRIMET (de M. FRANCESCHI).

Absents : MM. Henri BARRE, GASPARD, KALB, Bernard LAFAY,
Michel MADELIN, Henri MAUPOIL, SENE, VOYANT.

-:-

E. MIC répond que malgré les blocages n'existent pas de
semaine nécessaire au travail. Les crédits bloqués peuvent
évidemment être utilisés à un chapitre de renouvellement ou
d'une révision.

..../....

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Examen du projet de loi (n° 909, année 1950) portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement.

-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président, en ouvrant la séance, présente à ses collègues ses vœux pour la nouvelle année. Il les invite à examiner le projet de loi portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement.

Il souligne que le texte comporte une partie militaire, qui ressortit à la compétence de la Commission de la Défense Nationale, et une partie financière, qui ressortit à la compétence de la Commission des Finances.

M. de GOUYON croit nécessaire d'examiner le détail du projet avant d'arriver à une conclusion générale.

Il indique que, à l'Etat A, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a voté des abattements confirmés par l'Assemblée ; que, d'autre part, la sous-commission chargée de suivre l'emploi des crédits de la Défense Nationale au Conseil de la République, propose le blocage des chapitres 8001, 9051, 9061, concernant la gendarmerie, en vue d'obtenir du Gouvernement des précisions sur la question de la défense en surface.

M. PIC souligne ici que les abattements cités ne concernent pas l'armement, mais/reconstruction et les acquisitions immobilières.

M. BOUSCH estime que, s'il est possible de réaliser des blocages, c'est qu'il n'existe pas de plan précis.

M. PIC répond que si, car les blocages n'entament pas le minimum nécessaire de crédits : les crédits bloqués pourront éventuellement être attribués à un chapitre de réarmement d'une plus grande efficacité.

.../...

- 3 -

M. de GOUYON indique qu'au chapitre 9021, l'Assemblée Nationale a apporté une réduction de 600 millions; constatant qu'il n'existe actuellement ni stocks, ni lieux de stockage; elle a chargé le Gouvernement d'exiger des distributeurs eux-mêmes qu'ils maintiennent un stock obligatoire.

Répondant au Général Corniglion-Molinier, M. PIC souligne que cette disposition existait avant la guerre.

M. de GOUYON pense que l'adoption du crédit de 740 milliards va provoquer un accroissement de production : il indique que la thèse du Ministère des Finances est que la production peut être augmentée de 6 à 7 %; que, pour 1951, la surproduction de la Défense Nationale, soit 4 à 5 %, peut être absorbée; mais qu'en 1952, la surproduction n'absorbera plus l'effort de la Défense Nationale. Il se demande donc comment peut être augmentée la production : ce ne sera pas en augmentant le nombre d'heures de travail car c'est impossible ; ce sera plutôt en orientant l'économie française vers une période de pré-guerre, ce qui permettra d'amener les pétroliers à avoir un stock fixé.

Il passe en revue les modifications apportées aux chapitres de crédits : dans la section "guerre", les chapitres 8001 et 8003 ont été bloqués ; au chapitre 8031, l'Assemblée Nationale a abattu 2 milliards prévus pour la reconstruction de Saint-Cyr.

M. LE PRESIDENT estime, ici, que la reconstruction de Saint-Cyr s'impose.

Le Général PETIT pense, bien qu'ancien Saint-Cyrien, qu'il est impossible de refaire Saint-Cyr, en raison du manque de terrains d'exercices suffisants.

M. LE PRESIDENT et M. SCHLEITER sont d'avis que la reconstruction de Saint-Cyr aurait une influence énorme sur le moral de l'armée.

Mis aux voix, un abattement indicatif de 1.000 francs permettant de demander au Gouvernement la reconstruction de l'Ecole de Saint-Cyr, est rejeté.

M. de GOUYON indique que les chapitres 9001, 9011, 9021 ont été bloqués comme insuffisamment justifiés, que le chapitre 9081 a été réduit par la lettre rectificative et que les chapitres 9091, 9101 et 9111 ont été bloqués pour être soumis à un examen plus approfondi.

.../....

- 4 -

M. PIC fait remarquer que, d'ailleurs, les crédits de paiement pour 1951 prévus à ces chapitres sont très réduits.

- A la section "Marine", M. de GOUYON note qu'aucun blocage n'a été pratiqué et, qu'au chapitre 9051, un abattement a été apporté par la lettre rectificative. Cet abattement vise les travaux de Mers-el-Kébir ; M. de Gouyon estime que ces crédits doivent être rétablis en vue de la reprise des travaux de l'atelier souterrain de réparations.

Il propose donc l'adoption d'un abattement indicatif de 1.000 francs pour demander la reprise de ces travaux. L'amendement est adopté, le Général Petit ayant indiqué qu'il s'y opposait, en raison de l'esprit qui domine la reconstitution de l'armée française.

La Commission examine ensuite les articles du projet de loi.

A l'article premier, M. de Gouyon résume comme suit le décompte, fait par l'Administration des Finances, des principaux crédits qui constituent les 740 milliards demandés :

- Crédits militaires de 1950	420	Milliards
- Augmentation due au reclassement (figurant antérieurement au Budget des Finances).....	15,3	Milliards
	13	Milliards
- Augmentation due à la hausse des salaires	4	Milliards
- Crédits de la gendarmerie (figurant antérieurement au Budget de l'Intérieur).....	13,7	Milliards
- Augmentation due au reclassement de la Gendarmerie	3,3	Milliards
- Augmentation due à l'accroissement des effectifs	3	Milliards
- Collectifs	22	Milliards
- Augmentation des soldes, de la prime d'alimentation, du prix de l'essence, de l'eau et du gaz	13	Milliards
- Augmentation des crédits due à l'augmentation de la durée du service militaire.....	20	Milliards
- Soit au total	527	Milliards

dépenses ordinaires auxquelles s'ajoutent les dépenses d'armement, soit 213 Milliards, prévus dans le "bleu des finances" ce qui amène au total de 740 Milliards.

... / ...

- 5 -

M. de GOUYON analyse ensuite les crédits de l'Etat A comme suit :

- section commune	15,880 milliards
- section "Air".....	84 "
- section "guerre"	219 "
- section "Marine"	77 "
<hr/>	
Soit au total :	395 milliards environ.

Répondant à M. Bousch, M. de Gouyon expose une autre façon d'analyser la même somme de 740 Milliards.

- Dépenses ordinaires incompressibles	385 M. environ
- " extraordinaire (Indochine, reclas- sement, Pacte de Bruxelles, etc)....	120 M. "

dont le total arrive environ à 507 Milliards, auxquels s'ajoutent 230 Milliards environ, commandés par les événements de Corée, qui ont entraîné le memorandum du 5 août et le réarmement exceptionnel, chiffré à 230 Milliards, qui amènent ainsi au total de 740 Milliards.

M. PIC indique, ici, un autre décompte proposé par M. Berthoin :

- France d'Outre-Mer	220 Milliards
- Dépenses ordinaires	385 Milliards
- Dépenses extraordinaire (Fonds de Défense Nationale) :	
P.A.M.	140 Milliards)
Emprunt	50 Milliards } 355 Milliards
Recettes nouvelles	165 Milliards)
<hr/>	
740 Milliards	

Répondant à M. Westphal, M. de Gouyon indique qu'il a été effectué des virements de crédits de l'Intérieur et des Finances vers la Défense Nationale. Il ne voudrait pas que cela soit un cadeau fait à d'autres budgets. Il note sa surprise en voyant la différence de mentalité entre les Ministères des Finances et de la Défense Nationale. Il constate, d'autre part, que tous les impôts fixés par le projet de loi ne vont pas à la Défense Nationale ; il voudrait qu'il n'y ait pas un centime détourné de son utilisation.

M. ALRIC indique que, au cours de la nuit précédente, la Commission des Finances a disjoint l'article 7 avec la même préoccupation.

.../....

- 6 -

M. de GOUYON indique que les articles 3 à 6 concernent la constitution d'un fonds de la Défense Nationale. Il note l'importance de l'article 6, qui définit le contrôle exercé sur ce fonds ; il remarque que le contrôle prévu par la loi est a posteriori, bien qu'assorti de moyens considérables. Il informe ses collègues que la sous-commission chargée de suivre l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale voudrait que l'avis du parlement fût a priori et qu'elle adopte à l'unanimité un amendement en ce sens ; il indique que la Commission des Finances a adopté, la nuit précédente, un amendement prévoyant la communication pour avis, à cette sous-commission, avec un délai de 10 jours, des projets de virement de crédits.

M. SCHLEITER voit dans cette mesure la traduction de la méfiance, grave dans ses conséquences, du Parlement à l'égard du Gouvernement.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX pense qu'en tout état de cause le Parlement ne sera pas toujours en mesure d'assumer une pareille responsabilité.

La séance est levée à 12 heures 30.

Vu : le Président,

Rolinet

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*—*

Présidence de M. ROTINAT, Président

- * - * - * - * - * - * - * - * - * -

2ème séance du mercredi 3 janvier 1951

- * - * - * - * - * - * - *

La séance est ouverte à 16 heures 10

- * - * - * - *

Présents : MM. ALRIC, AUBE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH, CLERC, GASPARD, Jean de GOUYON, LAFAY, LIONEL-PELERIN, MADELIN, le Général PETIT, PIALES, PIC, ROGIER, ROTINAT, SCHLEITER, VOYANT, WESTPHAL.

Excusé : le Général CORNIGLION-MOLINIER.

Suppléants: M. AUBERGER, de M. ROUX ; M. PAGET, de M. BARRE ;
M. PRIMET, de M. FRANCESCHI.

Absents : MM. CHOCHOY, COLONNA, KALB, MAUPOIL, RUPIED, SENE.

卷之三

100

- 2 -

Ordre du Jour

- Projet de rapport pour avis de M. de Gouyon sur le projet de loi portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement.

°°°

Compte-rendu

M. ROTINAT, président, invite la Commission à reprendre son examen du projet de loi portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement, et il invite M. de Gouyon, rapporteur pour avis, à présenter son rapport.

M. PIC estime que le contre-projet présenté par M. Pellenc est inadmissible si l'on songe à l'effort que font actuellement les U.S.A.

M. LE PRESIDENT pense, qu'au contraire, il vaut mieux mettre en lumière la valeur des crédits demandés.

M. de GOUYON est d'avis que l'article 14 du projet ne doit pas entrer en application, avant les lois de développement des crédits militaires.

M. LE PRESIDENT lui répond que c'est prévu par le texte lui-même.

M. ALRIC reprend la question du contrôle par les sous-commissions de l'emploi de crédits : il l'explique comme étant le contrôle normal du Parlement, limité en raison des circonstances et confié, dans cette mesure, aux sous-commissions légales.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX reste hostile à cette interprétation du contrôle parlementaire, qui, à son avis, est contraire aux principes et marque une intrusion du pouvoir législatif. Il la considère comme inefficace et dangereuse.

M. ALRIC répond que le contrôle, a priori, du Parlement sera supprimé, si l'on ne s'en tient pas à cette notion.

M. VOYANT s'oppose au contrôle a priori.

is le domaine
de l'exécutif. /

/...

- 3 -

M. SCHLEITER pense que l'institution de cette forme de contrôle a priori est, pour le Gouvernement, un moyen d'esquiver ses responsabilités.

M. PIC redoute que les lois de développement des crédits ne donnent que peu de détails sur les crédits de paiement, et aucun sur les engagements de crédits.

M. LE PRESIDENT, d'accord pour penser que la mesure envisagée apportera des retards, estime qu'elle est préférable à toute autre quand même.

La Commission dans son ensemble estime que le principe en est bon, mais que la rédaction proposée est mauvaise. Appelée à se prononcer, elle décide que cette rédaction devra être modifiée.

M. ALRIC rappelle que le travail de la commission des finances a tout d'abord été guidé par le souci d'assurer la continuation de l'effort de défense nationale, ce qui a entraîné le vote sans discussion de l'ensemble des 740 milliards demandés; qu'il a été guidé, en second lieu, par le souci d'affecter à cet effort des ressources précises, qui n'étaient pas celles proposées par le Gouvernement.

La Commission des finances a souligné que le fonds de Défense Nationale n'avait aucun caractère de caisse autonome ; qu'il ne fallait pas gaspiller l'effort de réarmement, alors qu'une partie des impôts prévus va aux budgets civils et que, de plus, par l'article 7, le Gouvernement demande ~~que~~ ces impôts "exceptionnels" pour trois ans, en essayant de favoriser l'emprunt, en permettant à certains capitaux de se racheter dans une sorte d'amnistie fiscale. Le total, ainsi produit, serait, d'après la commission des finances, supérieur à celui de la somme fournie par les Américains.

M. ALRIC expose que la Commission des finances est d'avis que, pour ne pas "manquer de beurre" tout en assurant un réarmement, il est possible : ou d'affecter des chômeurs aux industries d'armement, ou d'augmenter le nombre des heures de travail, ou d'augmenter la production moyenne de chacun. La Commission est prête à prévoir des impôts nouveaux, mais en les étudiant avec soin, avec un contrôle parlementaire judicieusement effectué. M. Alric propose, donc, dans ces conditions :

1°) de voter le projet de réarmement avec une affectation précise des recettes existantes, ce qui est nécessaire dans l'immédiat ;

2°) de voter plus tard les budgets civils, et, en même temps, les impôts correspondants.

/...

- 4 -

Répondant à M. Westphal, M. PIC indique que, d'après le texte adopté par l'Assemblée Nationale, 165 milliards sont affectés à l'armement, dont 140 milliards prévus dans les recettes fiscales de 1951 et 25 milliards d'économies.

Il en conclut que les impôts nouveaux produisent 140 milliards pour l'armement. La question, à son avis, est de savoir quel sera le résultat total des impôts nouveaux, et ce qui en restera.

M. AIRIC pense que la solution peut être de commencer par affecter sur les recettes existantes, 740 milliards à la Défense Nationale, ensuite d'examiner en détail, en même temps que l'ensemble des budgets civils, les impôts et les économies.

M. de GOUYON, traçant à l'avance les grandes lignes du rapport, pense qu'il conviendrait, tout d'abord, de justifier la somme de 740 milliards, et de savoir si elle suffisante, insuffisante ou exagérée : il note que l'effort fait paraît être un minimum par rapport à ceux des autres pays. Il se demande s'il est possible de faire plus : cela posera le problème de l'absorption de la surproduction qui, en 1952, excédera la production française : à ce moment, il y aura une réaction du pays, et, pour l'éviter, le Gouvernement soit dès maintenant s'engager à passer de l'économie de paix à l'économie de pré-guerre. M. de Gouyon pose, enfin, la question de savoir si l'on pourra faire vite : il constate qu'actuellement l'industrie d'armement française fournit plus vite que les Etats-Unis, du matériel moins cher. Il estime donc qu'aucun retard ne sera acceptable.

M. de GOUYON pense qu'une seconde partie du rapport devra insister sur l'importance qu'il y aura à rétablir et le capital matériel et le capital moral de la défense française.

M. VOYANT rappelle, ici, que les lois organiques militaires n'ont toujours pas été votées.

M. de GOUYON ne pense pas que le cadre qu'elles constituaient soit absolument nécessaire à l'application du projet de loi actuellement à l'étude : ce projet a surtout pour but, en effet, de mettre au point la répartition et la délimitation du rôle des budgets des divers départements.

M. PRIMET informe ses collègues que les membres communistes voteront contre l'ensemble du projet de loi, dont ils estiment qu'il établit un budget d'agression. Il estime qu'aucune menace ne pèse actuellement, qui permette de le justifier ; il regrette que des scandales aient diminué la confiance dans les chefs militaires, et que les difficultés économiques ne permettent pas aux foyers de vivre en sécurité.

- 5 -

Il insiste sur le fait que les membres communistes ne veulent pas sacrifier les budgets civils et n'admettent pas la création d'impôts nouveaux.

Le Général PETIT fait remarquer qu'en 1946 les projets de réorganisation de la Défense Nationale préparés par le Général Juin et par M. Billoux étaient pratiquement identiques, alors que maintenant on parle "d'intégration" des forces armées européennes. Il estime, à ce propos, que le passé militaire du Général Eisenhower ne permet pas de préjuger favorablement du résultat de l'intégration en question : l'offensive de la Vistule, en effet, pendant la dernière guerre, a sauvé le front Ouest, et il existait alors une solidarité internationale. Le Général Petit déclare que rien ne permet d'affirmer que l'U.R.S.S. menace la France, et que le dire serait se prêter à une machination montée par les Etats-Unis. Il blâme le principe d'un programme d'armement établi en l'absence de toutes lois organiques et il souligne le fait que le moral de l'armée est actuellement très bas. Il est d'avis que l'on ne se battra pas avec la devise : "Honneur et Europe" et il annonce son intention de voter contre le projet de loi.

M. BOUSCH propose au rapporteur pour avis d'indiquer que la commission regrette l'absence de lois organiques.

La Commission, appelée à se prononcer sur la masse globale de 740 milliards de crédits, se déclare favorable à l'adoption.

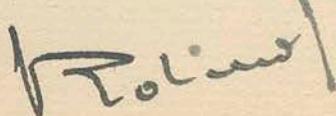
M. SCHLEITER demande à M. le Président d'intervenir à la tribune au sujet de la nécessité d'un réarmement moral, au nom de tous les membres de la Commission.

M. PIC, indiquant qu'il approuve le montant des 740 milliards, exprime néanmoins ses regrets sur la partie strictement financière du projet de loi et dit que, s'il vote la somme globale, il ne votera pas les dispositions financières.

La Commission, appelée à se prononcer sur le rapport pour avis que lui a présenté M. de Gouyon, l'adopte à la suite d'un vote à mains levées.

La séance est levée à 18 heures.

Vu : le Président,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

ORDRE DU JOUR

Discussion du projet de Loi (n° 16, année 1951) portant
l'augmentation des effectifs budgétaires en officiers et sous-
officiers servant au-delà de la durée légale et autorisant
les embauches spéciales pour l'Indochine.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Présidence de M. BARRE, Vice-Président

-o-o-o-o-o-o-o-

Séance du Jeudi 4 Janvier 1951

-o-o-o-o-

La séance est ouverte à 22 Heures 10

-oo-

Présents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, BORGEAUD, CHOCHOY,
le Général CORNIGLION-MOLINIER, FRANCESCHI, Jean
de GOUYON, LIONEL-PELERIN, PIC, ROGIER.

Excusés : MM. KALB, ROTINAT.

Absents : MM. ALRIC, BOIVIN-CHAMPEAUX, BOULANGE, BOUSCH, CLERC,
COLONNA, GASPARD, Bernard LAFAY, Michel MADELIN,
Henri MAUPOIL, le Général PETIT, PIALES, Emile ROUX,
RUPIED, François SCHLEITER, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

-oo-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Examen du projet de loi (n° 16, année 1951) portant augmentation des effectifs budgétaires en officiers et sous-officiers servant au-delà de la durée légale et autorisant des renagements spéciaux pour l'Indochine.

-00o-

COMPTE-RENDU

M. BARRE, Vice-Président, invite la Commission à désigner un rapporteur pour le projet de loi (n° 16, année 1951) portant augmentation des effectifs budgétaires en officiers et sous-officiers servant au-delà de la durée légale et autorisant des renagements spéciaux pour l'Indochine.

M. PIC est désigné pour rapporter le projet.

Il souligne l'urgence des mesures proposées par ce texte et fait remarquer, d'autre part, que, si les effectifs supplémentaires prévus figuraient déjà dans le tableau annexé à la loi du 31 décembre 1950, les douzièmes provisoires n'autorisaient à les recruter que dans la proportion de 50 %.

Il propose donc à la Commission l'adoption du projet de loi.

Ces conclusions sont approuvées et il est décidé de demander la discussion immédiate du projet.

La séance est levée à 22 Heures 15.

Vu : le Président,

Heurtaux

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Présidence de M. RUPIED, Président d'âge

-o-o-o-o-o-o-o-

Séance du Jeudi 11 Janvier 1951

-o-o-o-o-

La séance est ouverte à 17 Heures 25

-oo-

Présents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH, CLERC, le Général CORNIGLION-MOLINIER, Léon DAVID, GASPARD, GIACOMONI, Jean de GOUYON, HELINE, Bernard LAFAY, LIONEL-PELERIN, Michel MADELIN, PIALES, PIC, ROTINAT, Emile ROUX, RUPIED, François SCHLEITER, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

Suppléants : MM. FOUQUES-DUPARC (de M. KALB),
FRANCESCHI (du Général PETIT),
LEONETTI (de M. CHOCHOY).

Délégué : M. SCHLEITER (par M. ROGIER).

Absent : M. ALRIC.

-oo-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Election du Bureau.
- II - Désignation de trois membres devant faire partie de la Sous-Commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits consacrés à la Défense Nationale.

-oo-

COMPTE-RENDU

M. RUPIED, Président d'âge, invite les commissaires à faire connaître les candidatures proposées pour le bureau de la Commission.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX propose la reconduction.

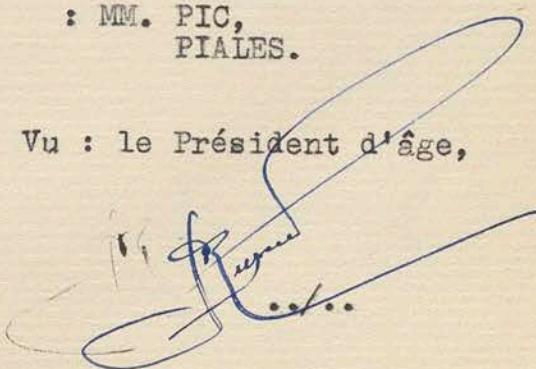
M. DAVID indique que les membres communistes ne sont pas favorables à la reconduction.

Le bureau est reconduit par acclamation.

M. LE PRESIDENT d'AGE proclame donc qu'il est ainsi constitué :

| | | |
|-----------------|---|-------------------------------|
| Président | : | M. ROTINAT. |
| Vice-Présidents | : | MM. LIONEL-PELERIN,
BARRE. |
| Secrétaires | : | MM. PIC,
PIALES. |

Vu : le Président d'âge,



- 3 -

Présidence de M. ROTINAT, Président.

M. ROTINAT, Président, remercie ses collègues pour la confiance qu'ils lui ont manifestée ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Il souligne l'esprit de compréhension et d'estime mutuelle qui préside aux travaux de la commission. Il met l'accent sur la gravité de la tâche à venir et voudrait que la Commission de la Défense Nationale du Conseil de la République s'attachât à établir un bilan à soumettre au Pays.

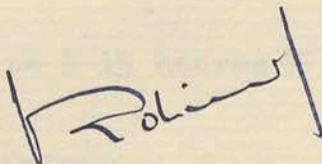
Il souhaite la bienvenue aux nouveaux commissaires.

Il invite ensuite ses collègues à désigner les représentants de la Commission à la Sous-Commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits consacrés à la Défense Nationale.

MM. GASPARD, de GOUYON et PIC sont reconduits dans cette fonction.

La séance est levée à 17 Heures 35.

Vu : le Président,



J.C.

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

Election des sous-commissions.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-○-○-○-○-○-○-○-○-○-○-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-○-○-○-○-○-○-○-○-

Séance du mercredi 24 janvier 1.951

-○-○-○-○-○-○-

La séance est ouverte à 15 heures 35

-○-○-○-○-

"Présents" : MM. BORGEAUD, le Général CORNIGLION-MOLINTIER, GASPARD, GIACOMONI, KALB, LAFAY, PIALES, ROGIER, ROUX, SCHLEITER.

Présents : MM. ALRIC, AUBE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BOULANGE, BOUSCH, DAVID, de GOYON, HELINE, LIONEL-PELERIN, MADELIN, PIC, ROTINAT, RUPIED, VOYANT, BARRE, CHOCHOY.

Excusés : MM. CLERC, le Général PETIT.

Absents : MM. BORGEOIS, le Général CORNIGLION-MOLINTIER, GASPARD, GIACOMONI, KALB, LAFAY, PIALES, ROGIER, ROUX, SCHLEITER, SENE, WESTPHAL.

-○-○-○-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Election des sous-commissions.

-0-0-0-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président, invite la Commission à désigner ses sous-commissions.

Sur la proposition du Président, il est décidé qu'il n'y aura pas de commissaire commun pour les trois sous-commissions "Air", "Guerre" et "Marine"; que ces dernières ne comprendront pas plus de six membres et que la sous-commission "France d'Outre-Mer" ne comprendra pas plus de dix membres.

Les sous-commissions sont alors ~~définies~~ comme suit :

"Air" : MM. Barré, le Général Corniglion-Molinier, Gaspard, le colonel Madelin, Rupied, Westphal.

"Guerre" : MM. Alric, Boivin-Champeaux, Boulangé, Bousch, Chochoy, Clerc, Kalb, Hélène, Pic, Séné.

"Marine" : MM. Giacomoni, de Gouyon, Lionel-Pélerin, Piales, Rogier, Schleiter.

"France d'Outre-Mer" : MM. Aubé, Borgeaud, Chochoy, de Gouyon, Voyant, Rogier.

M. ROGLIER se voit renouveler son mandat de siéger avec voix consultative à la Commission des Finances, au nom de la Commission de la Défense Nationale.

Le colonel MADELIN et M. GASPARD se voient renouveler également leur mission d'étudier les questions concernant la protection nationale.

.../...

- 3 -

M. DAVID, n'ayant pas assisté à la ~~constitution~~ des sous-commissions, présente la candidature du général Petit pour la sous-commission "Guerre" et la sienne propre pour la sous-commission "Marine".

M. LE PRESIDENT invite la commission à se prononcer sur ces candidatures supplémentaires, compte tenu de sa décision de limiter le nombre des membres des sous-commissions.

Après un vote à bulletins secrets sur la composition de la sous-commission "Guerre", les résultats sont les suivants :

| | |
|-------------------------|----|
| Votants | 15 |
| Suffrages exprimés | 15 |
| Majorité absolue | 8 |

Ont obtenu :

| | | |
|-------------------------|----|------|
| M. Alric | 15 | voix |
| M. Boivin-Champeaux ... | 14 | " |
| M. Boulangé | 15 | " |
| M. Bousch | 15 | " |
| M. Chochoy | 15 | " |
| M. Clerc | 15 | " |
| M. Kalb | 15 | " |
| M. Hélène | 15 | " |
| M. le Général Petit ... | 1 | " |
| M. Pic | 15 | " |
| M. Séné | 14 | " |

En conséquence, la composition de la sous-commission "Guerre" n'est pas modifiée.

En ce qui concerne la modification proposée pour la sous-commission "Marine", les résultats sont les suivants :

| | |
|-------------------------|----|
| Votants | 16 |
| Suffrages exprimés | 16 |
| Majorité absolue | 9 |

Ont obtenu :

| | | |
|------------------------|----|------|
| M. David | 1 | voix |
| M. Giacomoni | 15 | " |
| M. de Gouyon | 16 | " |
| M. Lionel-Pélerin | 16 | " |
| M. Piales | 16 | " |

.../...

- 4 -

M. Rogier 16 voix
M. Schleiter 15 "

En conséquence, la composition de la sous-commission "Marine" n'est pas modifiée.

La séance est levée à 16 heures 08.

Vu : le Président,

Rogier

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 31 janvier 1.951

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

la séance est ouverte à 16 heures 10

-:-:-:-

Présents : MM. ALRIC, AUBE, BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BOULANGE, BOUSCH, CHOCHOY, CLERC, le Général CORNIGLION-MOLINIER, GASPARD, de GOUYON, HELINE, KALB, LIONEL-PELERIN, MADELIN, PIC, ROTINAT, ROUX, RUPIED, SCHLEITER, VOYANT, WESTPHAL.

Excusés : MM. GIACOMONI, ROGIER.

Absents : MM. BORGEAUD, DAVID, LAFAY, le Général PETIT, PIALES, SENE.

-:-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Projets de rapports de M. Barré sur :

- 1°) le projet de loi (n° 814, année 1950) relatif aux conventions de Genève du 12 août 1949;
- 2°) la proposition de loi (n° 819, année 1950) relative aux forces supplétives d'A.F.N. et aux troupes du Levant;
- 3°) le projet de loi (n° 820, année 1950) relatif au recrutement des officiers de justice militaire.

II - Désignation de rapporteurs pour les projets de loi relatifs au déclassement des fortifications à Dra-el-Mizan (n° 4, année 1951), à Bône (n° 5, année 1951), à Mascara (n° 6, année 1951), à Arzew (n° 7, année 1951), à Aumale (n° 8, année 1951), à Bou-Saada (n° 9, année 1951), à Djelfa (n° 10, année 1951).

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président, invite la Commission à désigner des rapporteurs pour les projets de loi relatifs au déclassement de fortifications à Dra-el-Mizan (n° 4, année 1951), à Bône (n° 5, année 1951), à Mascara (n° 6, année 1951), à Arzew (n° 7, année 1951), à Aumale (n° 8, année 1951), à Bou-Saada (n° 9, année 1951), à Djelfa (n° 10, année 1951).

M. AUBE est chargé de rapporter favorablement ~~ces~~ textes.

M. BARRE, rapporteur du projet de loi (n° 814, année 1950) relatif aux conventions de Genève du 12 août 1949, souligne que ~~ces~~ accords, qui adaptent aux nécessités actuelles les anciennes conventions de Genève et de La Haye sur la protection des victimes de la guerre, ont pour nouveauté d'instituer la protection des victimes civiles. Il invite la Commission à adopter le projet.

Il en est ainsi décidé.

.../...

M. BARRE, rapportant ensuite le projet de loi (n° 819, année 1950) relatif aux forces supplétives d'Afrique du Nord et aux troupes spéciales du Levant, indique que le but de ce texte est d'intégrer dans les cadres de l'armée régulière les militaires intéressés qui ont rallié les forces françaises libres au cours de la guerre 1939-1945. Il insiste sur le fait que cette mesure n'est qu'une marque de reconnaissance devant rendre justice au loyalisme et au courage des bénéficiaires.

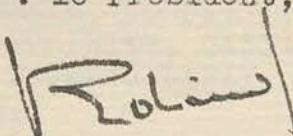
Il est décidé de proposer l'adoption du projet de loi.

M. BARRE propose enfin à la Commission l'adoption du projet de loi (n° 820, année 1950) relatif au recrutement des officiers de justice militaire. Il expose que le délai supplémentaire accordé aux officiers stagiaires pour être intégrés dans les cadres de la justice militaire a pour but de compenser la difficulté que ceux-ci ont pu rencontrer, en raison des événements, pour préparer leur licence de droit. Il insiste sur le fait que, si le délai en question n'est pas accordé, des officiers de justice militaire qui ont déjà pu rendre de grands services au cours de leur stage, seront reversés dans leur arme et risqueront ainsi de subir un grave préjudice de carrière.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

La séance est levée à 16 heures 25.

Vu : le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

I - Désignation de deux séances pour :

1^e) le projet de loi du 1er mars 1951) relatif
aux détachements de militaires2^e) la proposition de loi (date 1951) relative à

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

II - Compte-rendu des séances et arrêté de
crédit

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-0-0-0-0-0-0-0-

Séance du Mercredi 7 Mars 1951

-0-0-0-

La séance est ouverte à 15 Heures 10
Tardée par l'absence de M. GOUYON
qui a fixé le régime de service
au service dans ses -000-
désigné pour la réunion

Présents : MM. ALRIC , Henri BARRE, BOULANGE, CHOHOY,
Général CORNIGLION-MOLINIER, GASPARD, Jean
de GOUYON, HELINE, Bernard LAFAY, PIALES, PIC,
ROTINAT, Emile ROUX.

Excusés : MM. AUBE, LIONEL-PELERIN.

Absents : MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOUSCH, CLERC,
Léon DAVID, GIACOMONI, KALB, Michel MADELIN,
Général PETIT, ROGIER, RUPIED, François SCHLEITER,
SENE, WESTPHAL.

-000-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Désignation de rapporteurs pour :

- 1°) le projet de loi (n° 123, année 1951) relatif aux détachements de météorologie ;
- 2°) la proposition de loi (n° 102, année 1951) relative au titre de combattant volontaire.

II - Communication d'un projet de décret de transfert de crédits.

-000-

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, Président, invite la Commission à désigner un rapporteur pour le projet de loi tendant à constituer des détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air, ainsi qu'à fixer le régime des fonctionnaires de la météorologie en service dans ces détachements. Le Colonel MADELIN est désigné pour le rapport.

La désignation d'un rapporteur ~~pour~~ la proposition de loi relative au titre de "combattant volontaire" est renvoyée à une séance ultérieure, en vue d'obtenir un complément d'information.

M. LE PRESIDENT donne connaissance à ses collègues d'un projet de décret, communiqué pour information à la Commission, portant transfert, à l'intérieur de la section "Marine" du Budget militaire, de 400 millions du chapitre 8001 au chapitre 9051.

.../...

- 3 -

Il constate que ce transfert, qui bénéficiera aux travaux de l'atelier souterrain de Mers-el-Kébir, ne peut que rencontrer l'assentiment de la Commission.

Le Général CORNIGLION-MOLINIER informe la Commission que M. PELLENC serait désireux de voir la Sous-Commission "Air" associée à la présentation de son rapport sur l'industrie aéronautique.

M. ALRIC pense que, si M. PELLENC veut dire par là que la Sous-Commission "Air", par ses avis techniques, lui a apporté des précisions, il a tout loisir de le faire connaître, mais que, s'il veut dire que ce rapport a été fait en collaboration avec "la Sous-Commission Air", ce serait dépasser la réalité.

M. LE PRESIDENT juge préférable de faire toutes réserves et il est bien certain que la Sous-Commission "Air" n'a certainement aucun amour-propre d'auteur.

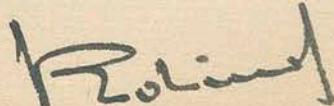
M. LE PRESIDENT attire l'attention de la Commission sur le fait que, en face des deux grands problèmes de la Défense Nationale, qui sont la défense du territoire et le réarmement, le Gouvernement n'a rien réalisé et se montre d'une lenteur décevante.

Il propose à la Sous-Commission "Guerre" de s'attacher particulièrement à cette question.

Le Général CORNIGLION-MOLINIER déclare que, en Afrique du Nord, le Général KOENIG est actuellement très déçu ; il estime qu'il faut dès maintenant nommer un commandant français du théâtre d'opérations d'Afrique du Nord et ne pas laisser attribuer cette fonction à un représentant des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne.

La séance est levée à 15 Heures 35.

Vu : le Président,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 14 mars 1951

-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures 15

-:-:-

Présents : MM. Henri BARRE, BOULANGE, CLERC, Jean de GOUYON, LIONEL-PELERIN, PIALES, PIC, ROTINAT, Emile ROUX.

Excusés : MM. AUBE, le Général CORNIGLION-MOLINIER, HELINE, MADELIN, WESTPHAL.

Absents : MM. ALRIC, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOUSCH, CHOCHOY, Léon DAVID, GASPARD, GIACOMONI, KALB, Bernard LAFAY, le Général PETIT, ROGIER, RUPIED, François SCHLEITER, SENE, VOYANT.

-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Désignation d'un membre de la Commission chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions de radiodiffusion vers l'Etranger.
- II - Questions diverses.

COMPTE RENDU

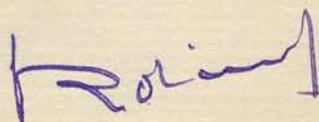
M. ROTINAT, Président, invite la Commission à désigner un membre devant faire partie de la Commission chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions de radiodiffusion vers l'étranger (application de l'arrêté interministériel du 14 février 1951).

Le Général CORNIGLION-MOLINIER est désigné à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre du Ministre de la Défense Nationale transmise par M. le Président du Conseil de la République, insistant sur le caractère secret de certains renseignements fournis aux Commissions et Sous-Commissions de la Défense Nationale.

La séance est levée à 15 heures 20.

Vu : le Président,



**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

- Recette du projet de douzeines militaires. Désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-O-O-O-O-O-O-O-O-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-O-O-O-O-O-O-O-O-

Séance du jeudi 22 mars 1951

-O-O-O-O-O-O-O-O-

La séance est ouverte à 22.h. 15.

Présents : MM. ALRIC, BOUSCH, DAVID, Jean de GOUYON, HELINE, Michel MADELIN, PIC, ROTINAT, RUPIED.

Absents : MM. AUBE, BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, le Général CORNIGLION-MOLIER, GASPARD, GIACOMONI, KALB, LAFAY, LIONEL-PELERIN, le Général PETIT, PIALES, ROGIER, ROUX, SCHLEITER, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

-O-O-O-

Il informe ses collègues qu'au cours de l'Assemblée il compte rappeler au Conseil de la Défense que le plan de défense du secteur méditerranéen du territoire national de l'Etat peut dépendre de la France qui a pourtant la voie de préparation. Il estime que cet objectif est insurmontable et il démontre...

- 2 -

Ordre du Jour

- Examen du projet de douzièmes militaires. Désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.

-o-o-

Compte-rendu

et h M. ROTINAT, Président, rappelle que la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale avait décidé de réduire de moitié les crédits demandés par le Gouvernement, que ce n'est qu'à la suite de son vote final que l'Assemblée a repris le texte proposé par le Gouvernement.

Il donne lecture des articles 3 et 4 du projet de loi.

M. ALRIC s'élève fortement contre le principe des douzièmes. Il considère que voter ainsi des crédits provisionnels est enfantin et ne présente aucune efficacité.

M. RUPIED souligne que, depuis trois ans, il n'y a plus de budget militaire à proprement parler.

M. ALRIC voit là une raison de l'impossibilité où se trouve le Parlement de contrôler les crédits militaires.

Après un rapide échange de vues, les membres de la Commission sont d'accord pour adopter le deuxième alinéa ajouté par la Commission des Finances à l'article 6.

M. LE PRESIDENT conclut en indiquant que la Commission émettra donc un avis favorable à l'adoption du texte présenté, mais pour ainsi dire à son corps défendant, car elle n'a pas été suffisamment informée, tout en ne pouvant pas ne pas voter les crédits militaires.

Il informe ses collègues qu'au cours du débat public il compte rappeler au Conseil de la République que le plan de défense du secteur méditerranéen du pacte atlantique ne tient pas compte de la France qui a pourtant là une place prépondérante. Il estime que cet effacement est inacceptable et incompréhensible.

/...

Le Colonel MADELIN fait remarquer ici qu'à son avis le programme quinquennal aéronautique était déjà une démission française.

M. DAVID informe la Commission qu'il votera contre l'adoption du projet de douzièmes.

Appelée à désigner un rapporteur de ces conclusions, la Commission charge M. le Président de les présenter à l'Assemblée.

Répondant à M. Bousch, M. le Président estime que l'état d'avancement du réarmement ne permet pas encore de demander l'octroi de la 2^e tranche de 70 milliards devant être fournis par les Etats-Unis au titre du P.A.M.

La séance est levée à 22 heures 40.

Vu : Le Président,

Rolin

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SV

ORDRE DU JOUR

- I - Examen du rapport de M. MADELIN sur le projet de loi (n° 225, année 1951) tendant à constituer des détachements de météorologie affectés organiquement à certaines zones militaires et formations de l'armée de l'air.
- II - Remise d'un rapporteur pour la proposition de révision (n° 47, année 1951) relative au recouvrement à la main de la COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE.
- III - Questions diverses

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du Mercredi 11 avril 1951

La séance est ouverte à 15 heures 45

Présents : MM. Henri BARRE, BOUSCH, CHOCHOY, GASPARD, GIACOMONI, Jean de GOUYON, HELINE, PIALES, PIC, ROGIER, ROTINAT, Emile ROUX, RUPIED.

Excusés : MM. AUBE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BOULANGE, Gal CORNIGLION MOLINIER, KALB.

Absents : MM. AIRIC, BORGEAUD, CIERC, Léon DAVID, Bernard LAFAY, LIONEL PELEIRIN, Général PETIT, François SCHLEITER, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Examen du rapport de M. MADELIN sur le projet de loi (n° 123, année 1951) tendant à constituer des détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air.
- II - Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 171, année 1951) relative au monument à la mémoire des victimes de la frégate Laplace.
- III - Questions diverses.

-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président, donne la parole au Colonel MADELIN, Rapporteur du projet de loi tendant à constituer des détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air.

Le Colonel MADELIN indique qu'il existe d'ores et déjà sept bénéficiaires éventuels des dispositions du projet de loi et que leur nombre atteindra environ la cinquantaine. Il souligne que le texte les engage d'une façon quasi-statutaire l'ordonnance du 2 novembre 1945 avait rendu national le service de la météorologie, l'affectant ~~mi~~ aux Transports, ~~mi~~ à la France d'Outre-Mer, mais non aux départements militaires. Il souligne que le texte à l'étude n'affectera pas les services météorologiques à la Défense Nationale, dont ils ne dépendront que pour la discipline; d'où l'importance de l'article 7.

Répondant à M. ROGIER, il estime que ce n'est pas là, faire machine arrière; il fait remarquer, en effet, que l'article 1er ne fixe pas le nombre des "grandes unités" envisagées, et que, en temps de guerre, il sera pratiqué des assimilations de grades. Il souligne que les ingénieurs et les ingénieurs de direction des travaux de la météorologie pourront, sortant de l'Ecole, être détachés après option à la France d'Outre-Mer; quant aux adjoints techniques d'Outre-Mer, domiciliés sur place, ils ne font pas partie des détachements, sauf exceptions précisées.

.../...

- 3 -

La Commission, à la suite de ces explications, adopte l'article 1er.

L'article 2 est adopté.

A l'article 3, le Colonel Madelin fait observer qu'il y aura un très grand nombre de volontaires et que l'article fixe à 5 ans l'engagement, d'ailleurs renouvelable. L'article 3 est adopté.

A l'article 4, le Colonel Madelin fait observer le parallélisme des grades prévus avec ceux du corps des constructions aéronautiques. Il ajoute que l'Assemblée Nationale, en accordant le grade d'officier aux adjoints techniques principaux, créait un précédent dangereux en matière d'assimilation, étant donné surtout que la plupart du temps les adjoints techniques sont d'anciens sous-officiers repris comme tels.

M. BARRE propose ici la suppression des mots : "Ainsi que le corps des adjoints techniques principaux".

Le Colonel Madelin lui répond que le texte gouvernemental qui prévoyait de larges possibilités pour les adjoints techniques ayant une fonction d'officiers, serait ici préférable à tout autre.

M. Chochoy et, après lui, le Colonel Madelin, reconnaissent que le but du texte adopté par l'Assemblée Nationale était, dans une louable intention et avec un souci de justice, d'éviter une inégalité apparente, mais qu'il crée un précédent assez redoutable.

Sur la proposition du rapporteur, la Commission décide de reprendre le texte du Gouvernement.

L'article ainsi modifié est adopté.

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

A l'article 7, la Commission, en raison de la modification apportée à l'article 4, décide de reprendre le texte proposé par le Gouvernement.

L'ensemble du texte, ainsi modifié, est adopté.

○
○ ○

.../...

- 4 -

M. de GOUYON est désigné pour rapporter la proposition de résolution relative à l'érection d'un monument à la mémoire des victimes de la frégate "Laplace".

o o

La Commission décide de demander une prolongation de délai pour l'examen du rapport du Général Corniglion-Molinier sur la proposition de loi (n° 102, année 1951), relative au titre de combattant volontaire.

o o

M. CHOCHOY s'étonne que le décret d'application de la loi portant la durée du service actif à 18 mois prenne le contre-pied de la volonté du législateur en ce qui concerne la situation des sursitaires. Il demande au président de prendre contact avec le Secrétaire d'Etat à la Guerre pour mettre la question au clair.

M. le président lui répond qu'il est prêt à envisager, après cette prise de contact, une question orale sur ce point litigieux.

o o

M. le président informe ses collègues qu'il s'est entretenu avec le Secrétaire d'Etat à la Guerre sur le problème des fabrications d'armements. Il constate que, d'après les renseignements qu'il possède, il y a actuellement bien plus de six mois de retard, alors que l'industrie privée ne demande, elle, qu'à travailler. Il souligne que, malgré ses efforts pour obtenir des informations officielles, il s'est heurté à une mauvaise volonté flagrante.

M. de GOUYON partage absolument ce regret.

M. CHOCHOY confirme les informations du président en

.../..

- 5 -

ce qui concerne les industries privées dont la Défense Nationale n'a pas accepté les offres de fabrications d'armements.

Après un échange de vues auquel prennent part MM. de GOUYON, CHOCHOY, GIACOMONI et PIALES, M. le Président se propose d'établir sur la question des fabrications d'armements un bref rapport qu'il soumettra à la Commission et adressera ensuite au Ministre de la Défense Nationale.

La séance est levée à 16 heures 30.

Vu: Le Président,

Reviens

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE _____

I - Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi
(N° 252, année 1951) sur les réunions hebdomadaires
dans la Commission de la Défense nationale à l'occasion de l'anniversaire
de la COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

II - Projet de rapport _____ sur la
proposition _____ relative au titre
de "combattant volontaire"

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du mercredi 25 avril 1.951

La séance est ouverte à 16 heures 30

Présents : MM. AUBE, BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BOULANGE, BOUSCH, le Général CORNIGLION-MOLINIER, GASPARD, HELINE, LIONEL-PELERIN, MADELIN, PIC, ROTINAT, ROUX, RUPIED, SCHLEITER.

Absents : MM. ALRIC, BORGEAUD, CHOCHOY, CLERC, DAVID, GIACOMONI, de GOUYON, KALB, LAFAY, le Général PETIT, PIALES, ROGIER, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

.../...

ORDRE DU JOUR

- I - Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (N° 262, année 1951) relative à une promotion hors concours dans la Légion d'Honneur à l'occasion du 35ème anniversaire de la bataille de Verdun.
- II - Projet de rapport du Général CORNIGLION-MOLINIER sur la proposition de loi (n° 102, année 1951) relative au titre de "combattant volontaire".

=====

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président, invite la Commission à désigner un rapporteur pour la proposition de loi (n° 262, année 1951) relative à une promotion hors concours dans la Légion d'Honneur à l'occasion de la bataille de Verdun.

M. SCHLEITER est désigné pour rapporter ce texte.

Le Général CORNIGLION-MOLINIER, rapporteur de la proposition de loi (n° 102, année 1951) relative au titre de combattant volontaire, expose à la Commission que les mesures proposées ~~par le texte~~ au sujet des combattants de la guerre 1914-1918, que propose ce texte, peuvent être prises par décret et que le Ministre de la Défense Nationale va prendre le décret en question; il propose donc que le texte soumis à la commission ne concerne que les combattants volontaires de la guerre 1939-1945 et il demande à la Commission d'adopter, pour le titre et l'article unique, la rédaction suivante :

Proposition de loi

relative à la création de la croix du combattant volontaire de la guerre 1939-1945

Article unique.-

Il est créé une croix du combattant volontaire pour la
.../...

guerre 1939-1945 dont les modalités d'attribution seront fixées ultérieurement par décret pris sur le rapport du Ministre de la Défense Nationale.

Il en est ainsi décidé.

Répondant à M. Héline, M. le PRÉSIDENT estime qu'il pourra être profitable de soulever la question de l'emploi des 55 milliards qui doivent être consacrés au réarmement. Il estime nécessaire d'instituer prochainement un débat important sur la défense, tout particulièrement en ce qui concerne le réarmement et l'Indochine. Il souligne le fait que la commission peut et doit être éclairée complètement sur ces graves questions.

M. BOUSCH propose que la Commission demande à ce sujet les pouvoirs d'enquête.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX estime qu'il serait plutôt du rôle des sous-commissions de s'informer pour rendre compte ensuite à la commission.

M. BARRE pense que la Commission est systématiquement privée d'informations et préconise la mise au point d'une méthode d'enquête parlementaire directe.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX croit nécessaire de dresser un programme-questionnaire.

La séance est levée à 16 heures 45.

Vu : Le Président,

H. Héline

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

I - Audition de M. ROTINAT, Président de la commission de la proposition de loi (n° 262, sur la révision de la loi sur l'assurance maladie)

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-"-----"

II - Audition de M. ROTINAT, Président de la commission de la proposition de loi (n° 262, sur la révision de la loi sur l'assurance maladie)

Présidence de M. ROTINAT, Président

-"-----"

Séance du jeudi 17 mai 1951.

-'-----'

La séance est ouverte à 16 heures 10

-"-----"

Présents : MM. ALRIC, AUBE, BOIVIN-CHAMPEAUX, CLERC, GIACOMONI,
le Général PETIT, ROUX, ROTINAT, RPIED, SCHLEITER.

Excusés : MM. BARRE, CHOCHOY, le Général CORNIGLION-MOLINIER,
de GOUYON, HELINE, KALB, LAFAY, Michel MADELIN,
WESTPHAL.

Absents : MM. BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH, DAVID, GASPARD, LIONEL-
PELERIN, PIALES, PIC, ROGIER, SENE, VOYANT,

-*-*-*-
/.../

- 2 -

Ordre du Jour

- I - Audition du rapport de M. Schleiter sur la proposition de loi (n° 262, année 1951) créant des promotions hors concours dans la Légion d'Honneur au profit d'anciens combattants de la guerre 1914-1918.
- II - Audition du rapport de M. de GOUYON sur la proposition de résolution (n° 171, année 1951) de M. Cornu relative à l'érection d'un monument aux victimes de la frégate Laplace.
- III - Nomination de rapporteurs pour :
- 1°) le projet de loi (n° 327, année 1951) modifiant la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte ;
- 2°) la proposition de résolution (n° 299, année 1951) du Général Corniglion-Molinier, tendant à inviter le Gouvernement à fixer la date limite de recevabilité des propositions relatives aux questions de Résistance et à prévoir l'attribution d'office de la Médaille de la Résistance française.

-*-*-*-*

Compte-rendu. -

M. ROTINAT, Président, en ouvrant la séance, donne la parole à M. Schleiter, rapporteur de la proposition de loi (n° 268, année 1951) créant des promotions hors concours dans la Légion d'Honneur au profit d'anciens combattants de la guerre 1914-1918, en supplément de celles prévues par la loi n° 49-588 du 25 avril 1949, modifiée par la loi n° 50-917 du 9 août 1950.

M. SCHLEITER indique qu'il n'est pas, en principe, partisan des contingents exceptionnels de décorations, mais qu'en raison du fait unique que la bataille de Verdun a représenté dans l'histoire du monde, il propose de donner un avis

/...

- 3 -

favorable à la proposition de loi.

La Commission adopte ces conclusions favorables et décide de demander la discussion immédiate du texte.

M. RUPIED, chargé par M. de Gouyon de présenter les conclusions du rapport sur la proposition de résolution (n° I7I, année 1951) relative à l'érection d'un monument aux victimes de la frégate "Laplace", indique que le naufrage du "Laplace" a particulièrement éprouvé les familles bretonnes et que l'érection d'un monument aux disparus serait éminemment souhaitable.

Il indique, d'autre part, qu'un Comité s'est constitué et a déjà recueilli 2 millions sur les 4 nécessaires à la construction du monument.

Il estime que le Gouvernement ~~se~~ doit d'apporter également sa contribution et demande à la Commission de donner un avis favorable à la proposition de résolution de M. Cornu.

La Commission se rallie à ces conclusions.

M. SCHLEITER est, ensuite, désigné pour rapporter la proposition de loi (n° 327, année 1951) modifiant la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte.

La Commission décide de demander la discussion immédiate de ce texte auquel elle propose de donner un avis favorable.

Enfin, le général Corniglion-Molinier est chargé de rapporter sa proposition de résolution (n° 299, année 1951) tenant à inviter le Gouvernement à fixer la date limite de recevabilité des propositions relatives aux questions de Résistance et a priori l'attribution d'office de la Médaille de la Résistance française.

En ce qui concerne la discussion du budget militaire, M. le Président estime que la Commission ne doit pas se prêter à la comédie que constitue un vote arraché à la sauvette.

Il propose, en conséquence, à la Commission, d'adopter la motion suivante :

/...

- 4 -

"La Commission de la Défense Nationale du Conseil de la République exprime, une fois de plus, sa réprobation d'une méthode de travail qui ne lui permet ni d'étudier, ni de discuter sérieusement le projet de loi relatif aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour 1951.

"Dans l'impossibilité où elle se trouve d'instaurer, à ce sujet, un large débat sur nos dépenses d'ordre militaire et plus particulièrement sur l'état d'avancement de nos fabrications d'armement, la Commission déclare ne pouvoir apporter un avis autorisé sur ce budget et dégage, quant aux conséquences qui pourraient résulter de ces procédés de discussion, toutes responsabilités".

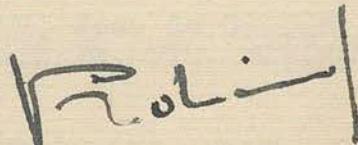
La motion est adoptée.

M. ALRIC fait observer que cette position n'est pas celle de la Commission des Finances qui pense qu'il ne faut pas s'opposer au vote des crédits destinés au démarrage de notre politique d'armement et qu'il n'est pas possible de juger des résultats a priori.

Il est entendu que M. Rupied présentera les observations de la Commission.

La séance est levée à 17 heures.

Vu : le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

I - Compte rendu d'assemblée générale par le Président
ALRIC et Barre -"-"-"-"-

II - Désignation de rapporteurs pour :

- la proposition de Présidence de M. Rotinat, Président au déclanchement de l'assaut contre les forces de l'ennemi
- la proposition -"-"-"-"- (sous 1951) de M. Barre relative à la révision de l'ordre de bataille de l'armée pour les militaires des territoires d'outre-mer servant sur les T.O.E. à l'étranger

Séance du mercredi 22 août 1951

la proposition de résolution (sous 1951) de M. Rotinat relative à la révision de l'ordre de bataille de l'armée

-"-"-"-

la proposition de résolution (sous 1951) du Général Cornillet relative à la révision de l'ordre de bataille de la Marine

III - Désignation La séance est ouverte à 15 heures 05

l'assaut contre les forces de l'ennemi dans l'ordre d'assaut pour l'étranger

-"-"-

~~ORDRE DU JOUR~~

Présents : MM. ALRIC, AUBE, BOUSCH, Jean de GOUYON, HELINE, LIONEL-PELERIN, MADELIN, PIC, ROTINAT, SCHLEITER, SENE.

Excusés : MM. BOULANGE, CLERC, GIACOMONI, KALB.

Absents : MM. BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, CHOCHOY, DAVID, GASPARD, le Général PETIT, PIALES, ROGIER, ROUX, RUPIED, VOYANT, WESTPHAL.

-"-"-

.../...

ORDRE DU JOUR

- I - Compte rendu d'une visite effectuée par MM. le Président, Alric et Barré aux forces françaises d'Allemagne.
- II - Désignation de rapporteurs pour :
- le projet de loi (n° 439, année 1951) relatif au déclassement de l'enceinte fortifiée de Sétif;
 - la proposition de résolution (n° 363, année 1951) de M. Durand-Réville relative à une prime de fin de campagne pour les militaires des territoires d'outre-mer servant sur les T.O.E. d'Extrême-Orient;
 - la proposition de résolution (n° 599, année 1951) de M. Rotinat relative à la création d'une "Médaille de Corée";
 - la proposition de résolution (n° 299, année 1951) du Général Corniglion-Molinier relative à la Médaille de la Résistance.
- III - Désignation d'un membre de la Commission chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions de radiodiffusion vers l'étranger.

-"-_-"-_-"-_-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président, rend compte à la Commission de la visite qu'il a effectuée, du 18 au 21 juillet, en Allemagne, avec M. Barré et M. Alric; il indique que, reçu avec ses collègues par le Général Besançon à Baden-Baden, il a pu prendre un aperçu d'ensemble sur les forces françaises d'Allemagne : l'effectif de ces forces est de 80.000 (83.000 en cas de mobilisation) dont 23.000 hommes du contingent 51/1; les cadres sont excellents, mais très insuffisants en nombre; c'est ainsi que la 5ème D.B. a un déficit de 20% en ce qui concerne les officiers et de 35 à 40% en ce qui concerne les sous-officiers. M. le Président note cependant que l'établissement du service de 18 mois a permis d'améliorer le recrutement en sous-officiers mais que la proportion d'en-gagés et de renagés reste insuffisante. Il fait remarquer ici

.../...

- 3 -

que, si la guerre d'Indochine provoque une ponction très sensible parmi les cadres, elle les revalorise cependant quand ils reviennent à leurs corps d'origine; il estime que la diminution du nombre des cadres a, entre autres, pour cause, l'insuffisance des soldes et tout particulièrement la pénurie du logement, malgré l'effort accompli sur ce dernier point.

En ce qui concerne l'instruction, il constate le nombre des camps et des centres excellents où la troupe reçoit une instruction accélérée; il remarque la bonne tenue des forces françaises d'Allemagne. Pour ce qui est de l'instruction des cadres, il estime qu'elle est peut-être un peu insuffisante et il déplore ici surtout le manque de carburant et de munitions d'instruction.

M. Le Président souligne ensuite l'interpénétration qui existe entre les différentes armées alliées; il constate que le matériel blindé est à peu près au complet et les fournitures du P.A.M. excellentes; que l'on attend encore la livraison de T.D. M10 et de chars Patton; que cependant il existe une insuffisance certaine de véhicules, Jeeps surtout, et d'appareils radios, ainsi que d'effets d'habillement.

M. ALRIC note ici avec insistance que, si les officiers et les sous-officiers peuvent, en Allemagne, faire véritablement leur métier, c'est que, dans une mesure très considérable, les préoccupations matérielles d'ordre familial et ménager leur sont évitées.

M. LE PRESIDENT signale ensuite, à propos du matériel, que le pool de réparations de Kaiserslautern, qui fonctionne d'une manière remarquable et emploie 1360 civils allemands dont onze ingénieurs de qualité, permet de remettre les véhicules à neuf pour la moitié du prix de l'"Argus".

M. ALRIC confirme que cet atelier de réparations est le meilleur que l'armée ait jamais possédé.

M. LE PRESIDENT, faisant allusion aux centres de formation technique de Horb et Achern, doute de leur valeur et de leur utilité réelles, mais il souligne la qualité de la compagnie du Génie de Spiree du régiment de transmissions de Deux-Ponts.

Il conclut en estimant que l'armée française prend là un bon démarrage en ce qui concerne sa formation, la qualité de ses cadres et le moral de la troupe et il exprime toute sa satisfaction.

.../...

Proposant à la Commission d'établir un programme de travail, il estime que les points à étudier sont d'abord l'état de l'armée et l'état des fabrications d'armement; sur ce dernier point, il constate un retard d'un an.

M. SCHLEITER estime que la question des cadres devra être examinée également avec un grand soin.

M. LE PRESIDENT lui répond que c'est, en effet, un problème vital.

Le Colonel MADELIN propose ici, pour donner une solution à ce problème, de remonter à la source, par l'itinéraire: corps de troupe, Etats-Majors, Ministre.

M. LE PRESIDENT, rappelant le rôle, en matière de contrôle des crédits, de la commission de la Défense Nationale et de la sous-commission de contrôle, propose à ses collègues d'établir une répartition du travail et des recherches en vue d'obtenir une documentation aussi précise que possible. Il estime que la Commission doit pouvoir se rendre compte de ce qui se passe dans l'armée, faire toutes les visites nécessaires et, en particulier, envoyer une mission d'information en Afrique du Nord.

A la suite de cet exposé, M. HELINE est chargé d'étudier plus particulièrement les questions relatives à l'armement; le Colonel MADELIN et M. SCHLEITER, celles concernant les effectifs, les cadres et l'instruction; M. le Président et M. LIONEL-PELERIN, enfin, les problèmes posés par la défense en surface.

• •

M. HELINE est chargé de rapporter favorablement le projet de loi (n° 439, année 1951) relatif au déclassement de l'enceinte fortifiée de Sétif;

M. de GOUYON est désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 363, année 1951) de M. Durand-Réville, tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les militaires provenant des territoires d'outre-mer de l'Union Française et servant sur les théâtres d'opérations extérieurs d'Extrême-Orient des mêmes droits que leurs camarades de la Métropole, en ce qui concerne les congés de fin de campagne;

M. ROTINAT est désigné pour rapporter sa proposition de résolution (n° 599, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à

.../...

déposer d'urgence un projet de loi portant création d'une médaille spéciale dite "Médaille de Corée" et destinée à distinguer les hauts faits d'armes du bataillon français de l'O.N.U. combattant en Corée.

La Commission décide de surseoir, pour complément d'information, à la désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 299, année 1951) du général Corniglion-Molinier, tendant à inviter le Gouvernement :

- 1° - à fixer la date limite de recevabilité des propositions diverses relatives aux questions de Résistance;
- 2° - à prévoir l'attribution d'office de la Médaille de la Résistance française à certaines catégories de décorés.

M. LIONEL-PELERIN est désigné pour remplacer le Général Corniglion-Molinier, démissionnaire, au sein de la Commission chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions de radio-diffusion vers l'étranger (application de l'arrêté interministériel du 14 février 1951).

M. LE PRESIDENT donne connaissance à la Commission d'un projet de décret, communiqué pour information par le Ministre du Budget, portant transfert d'un crédit de 79.000.000 Frs de l'état B à l'état A de la section "Marine" du budget militaire.

La séance est levée à 16 H. 30.

Vu : le Président,

Rain

**CONSEIL
DE LA
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE _____

— Commission de la Défense Nationale —

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

M. R. Présidence de M. ROTINAT, Président

sur les i

soit l'ap-

lité où le

compte que

à la fin

ére de la

ministrati

Séance du mercredi 12 septembre 1951.

par M. de

sur les i

que le Com

précise.

La séance est ouverte à 14 h. 40.

Le Secrétaire

Présents : MM. Henri BARRE, LIONEL-PELERIN, Michel MADELIN,
PIALES, PIC, ROTINAT, VOYANT.

Absents : MM. ALRIC, AUBE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE,
BOUSCH, CHOCHOY, CLERC, DAVID, GASPARD, GIACOMONI,
de GOUYON, HELINE, KALB, le Général PETIT,
ROGIER, ROUX, RUPIED, SCHLEITER, SENE, WESTPHAL.

Le Colonel _____
ment aux directeurs généraux _____

M. BARRE présiderait à une réunion tenue par le Minis-
tre de la Défense Nationale -----

Cette dernière réunion fut suivie de M. le Président in-
formé ses collègues qu'il devait se démettre, dans les plus
brefs délais, tous les appontements ministériels.

/...

- 2 -

M. LE PRESIDENT fait savoir, toutefois, à la Commission qu'en
l'absence des officiers et autres titres de la vente, il n'a pas pu faire remonter
vers le haut le rapport militaire auquel il fait référence dans l'application du
Ordre du Jour
de Défense Nationale.

- Communication du Président.

La séance est levée. Compte-rendu

M. ROTINAT, Président, attire l'attention de ses collègues sur les invitations diverses que la Commission a reçues ou doit recevoir prochainement et, tout en regrettant l'impossibilité où elle se trouve de se rendre à toutes, il souligne l'intérêt que présenteront les manœuvres qui doivent avoir lieu à la fin du mois dans la Région de Mayence. Il propose aux membres de la Commission désireux de s'y rendre de prendre, dès maintenant, les dispositions nécessaires.

Rappelant l'intervention faite la veille en séance publique par M. de La Gontrie, il estime nécessaire de faire la lumière sur les faits rapportés par ce dernier. Il souligne, cependant, que la Commission n'a été saisie à ce sujet d'aucune proposition précise.

Le Colonel Madelin se demande si, dans le cas cité, ce n'est pas à une application trop stricte de règlements vétustes qu'est dû l'incident rapporté.

M. LE PRESIDENT estime qu'il conviendrait d'entrer en cause et avec l'intendance de la 8^e Région Militaire pour savoir avec précision dans quelles conditions a été effectuée la vente d'effets militaires évoquée par M. de La Gontrie.

Le Colonel MADELIN estime préférable de s'adresser directement au directeur général de l'Intendance.

M. BARRE préférerait que la Commission passe par le Ministre de la Défense Nationale lui-même.

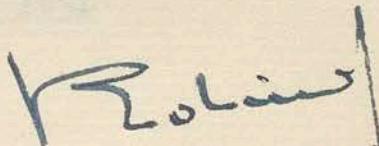
Cette dernière solution est retenue et M. le Président informe ses collègues qu'il demandera au Ministre, dans les plus brefs délais, tous les apaisements nécessaires.

M. LE PRESIDENT fait savoir, ensuite, à la Commission qu'en remplacement des officiers experts qui ont reçu des commandements dans leurs armes respectives, ont été désignés comme experts militaires auprès de la présidence de la commission de la Défense Nationale :

Le capitaine de vaisseau Meynier, comme expert naval,
Le colonel Faure, comme expert pour l'armée de l'air,
Le chef d'escadrons de cavalerie Jouslin de Pisseloup de Noray,
et le capitaine Aussure, comme experts pour l'armée de terre.

La séance est levée à 15 heures.

Vu : le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roland".

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SV

ORDRE DU JOUR

Examen du projet de loi complément à l'article 7 de la loi du 30 novembre 1950 portant à la suite la durée du service militaire actif. (n° 200 de l'ordre 1951). Désignation d'un rapporteur.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

ORDRE DU JOUR

Présidence de M. ROTINAT, Président

M. ROTINAT, Président, donne audience à la commission du rapporteur pour l'examen à la suite de la loi sur le projet de loi complément à l'article 7 de la loi du 30 novembre 1950 portant à la suite la durée du service militaire actif, ainsi que de la motion de la commission sur le rapport de loi.

La séance est ouverte à 11 heures 15
du projet de loi complément à l'article 7 de la loi sur le rapporteur.

Présents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, Michel MADELIN, de MAUPEOU, ROTINAT, BOUSCH, Emile ROUX.

Excusés : M. Jean de GOUYON.

Suppléant : M. DUPIC (de M. DAVID)

Absents : MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, GASPARD, GIACOMONI, HELINE, KALB, LIONEL PELERIN, Général PETIT, PIALES, PIC, ROGIER, RUPIED, François SCHLEITER, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

Vu le Président,

.../...

ORDRE DU JOUR

Examen du projet de loi complétant l'article 7 de la loi du 30 novembre 1950 portant à 18 mois la durée du service militaire actif. (n° 680 de l'année 1951). Désignation d'un rapporteur.

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président, donne connaissance à la commission du rapport de M. PUY, député, au nom de la Commission de la Défense Nationale de l'Assemblée Nationale, sur le projet de loi complétant l'article 7 de la loi du 30 novembre 1950 portant à 18 mois la durée du service militaire, ainsi que de la modification proposée par ce projet de loi.

La Commission, consultée, décide de proposer l'adoption du projet de loi et désigne le Colonel Madelin comme Rapporteur.

Le Colonel MADELIN, tout en ne reconnaissant pas la nécessité absolue du projet de loi, est néanmoins d'avis qu'il ne faut pas lui apporter de modification, quitte à demander en séance au Gouvernement les explications nécessaires sur l'économie de ce texte et en particulier sur la durée probable de son application et les modifications d'effectifs qu'il pourra entraîner. Il estime également nécessaire d'obtenir des précisions quant à la date de l'appel des recrues visées par ce projet.

La Commission décide de demander la discussion immédiate du projet de loi.

La séance est levée à 11 heures 30.

Vu: Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

I - Désignation de la COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

de loi n° 635,
du 23 mai 1951, pour l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs militaires et civils au service de la sécurité nationale - éventuel du territoire

II - Composition de la Commission
Présidence de M. ROTINAT, Président

-"-"-"-"-"-"-

Séance du mercredi 14 novembre 1951. -

-!-!-!-!-!-!-!-!

La séance est ouverte à 11 H. 10

-*-*-*-*-

Présents : MM. ALRIC, AUBE, CLERC, COUIGNY, GIACOMONI, Jean de GOUYON, HELINE, MADELIN, de MAUPEOU, PIALES, PIC, ROTINAT, SCHLEITER, VOYANT.

Excusés : MM. Henri BARRE, WESTPHAL, le Général PETIT.

Absents : MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH, CHO-CHOY, DAVID, GASPARD, KALB, LIONEL-PELERIN, ROGIER, ROUX, RUPIED, SENE.

-!-!-!-

/...

- 2 -

Ordre du Jour

I - Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 695, année 1951) portant contingent de décorations en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active - Examen éventuel du texte.

II - Communication de décrets portant transferts de crédits à l'intérieur de sections du budget militaire.

-**-

Compte-rendu. -

M. ROTINAT, Président, en ouvrant la séance, donne lecture d'un projet de lettre qu'il a l'intention d'adresser au Ministre de la Défense Nationale en réponse à une note relative au détachement d'officiers experts auprès des commissions parlementaires.

Il signale son désir de marquer très nettement que les officiers doivent être à sa disposition et non pas chargés de renseigner le Ministre sur l'activité des parlementaires.

M. SCHLEITER est ensuite désigné pour rapporter le projet de loi (n° 695, année 1951) portant création de contingents de croix de la Légion d'Honneur et de médailles militaires en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active.

A ce propos, M. PIALES indique que le contingent de l'armée de terre lui semble faible par rapport à celui attribué à l'Air.

M. MADELIN estime que le chiffre est normal.

M. SCHLEITER déclare qu'il demandera des précisions sur ce point au Ministre de la Défense Nationale.

Il fait observer que la méthode, consistant à effectuer une enquête administrative pouvant amener la radiation après inscription au tableau, constitue une très mauvaise formule.

/...

- 3 -

Il rappelle, d'autre part, les assurances données par M. Max Lejeune en ce qui concerne les dispenses de service militaire et fait observer qu'en dépit des promesses faites, les interventions n'aboutissent jamais à aucun résultat.

M. LE PRESIDENT déclare qu'il transmettra ces observations en y joignant les siennes.

Il rappelle, par ailleurs, qu'à la suite de l'intervention de M. de La Gontrie relative à la distinction d'effets militaires à Lyon, le Ministre de la Défense Nationale l'a informé qu'il tenait un rapport sur cette question à la disposition des sénateurs.

M. de GOUYON observe que, suivant les règlements de l'intendance, la lacération des effets est, dans certains cas, obligatoire.

M. SCHLEITER estime que ces dispositions sont à revoir.

M. VOYANT signale que les vêtements étaient usagés et qu'il convient d'éviter que des tenues militaires soient mises dans le commerce.

Pour juger de la valeur de cet argument, M. SCHLEITER voudrait savoir s'il s'agissait des tenues bleues ou kaki.

M. LE PRESIDENT propose que deux commissaires soient chargés de prendre connaissance du rapport établi.

La Commission se range à ce point de vue et désigne MM. Schleiter et Voyant pour suivre cette question.

Elle décide, d'autre part, de demander la discussion immédiate du projet de loi (n° 695, année 1951) que M. Schleiter a été chargé de rapporter.

M. LE PRESIDENT donne, ensuite, connaissance à la Commission de trois projets de décret communiqués pour information par le Ministre du Budget, portant transfert de crédits à l'intérieur des sections du budget de la Défense Nationale. Le premier porte transfert d'un crédit de 100.000.000 du chapitre 3685 au chapitre 655 du budget du Ministère des Etats Associés; le second ampute de 105.000.000 le chapitre 6040 de la section commune pour les reporter au chapitre 3040; le troisième affecte 1.100.000.000 au chapitre 93I du budget annexe des constructions aéronautiques et annule une somme correspondante au chapitre 932.

/...

- 4 -

A propos de ce dernier décret qui fait bénéficier la fabrication aérienne d'un crédit supérieur à 1 milliard, M. Pic indique que la visite des établissements aéronautiques prévue pour les 14, 15 et 16 novembre est remise aux 27, 28, 29 ou à la semaine suivante, en raison du congrès des maires.

M. VOYANT souhaite voir de près notre fabrication d'avions et déclare qu'il ne faut pas reculer au besoin devant la construction sous licence.

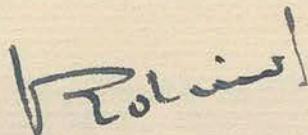
M. de GOUYON souhaite également pouvoir se rendre compte du rythme de réalisation du plan quinquennal.

M. MADELIN signale, à ce sujet, que c'est une véritable escroquerie de comparer le "Mystère" au "Sabre" le premier étant un prototype, le second, un appareil de série dont les plans datent de 5 ans.

M. VOYANT attire l'attention de la Commission sur le projet d'intégration du Sahara au territoire national. Il signale l'intérêt de la question au point de vue Défense nationale.

M. de GOUYON indique que ce projet est très important pour les combinats industriels du sud oranais.

La séance est levée à 11 heures 55.



Vu : le Président,

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Audition de la
Défense Nationale
telle qu'organisée
et à la
COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-o-o-o-o-o-o-o-

Séance du Mercredi 12 Décembre 1951

-o-o-o-o-

La séance est ouverte à 17 Heures 10

-oo-

Présents : MM. ALRIC, Robert AUBE, Henri BARRE,
BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, CHOCHOY, CLERC,
COUPIGNY, GASPARD, GIACOMONI, Jean de GOUYON,
HELINE, LIONEL-PELERIN, de MAUPEOU, PIC, ROTINAT,
Emile ROUX, François SCHLEITER, VOYANT.

Excusés : MM. BOULANGE, PIALES, RUPIED.

Absents : MM. BOUSCH, Léon DAVID, KALB, Michel MADELIN,
Général PETIT, ROGIER, SENE, WESTPHAL.

Assistait, en outre, à la séance : M. BRIZARD, au titre de
la Commission des Affaires Etrangères.

-oo-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Audition de M. Georges BIDAULT, Ministre de la Défense Nationale, sur les rectifications de la frontière franco-italienne dans les régions du Mont-Cenis et de Montgenèvre.

-oo-

COMpte-RENdu

M. ROTINAT, Président, ~~reçoit~~ accueille M. Georges BIDAULT, Ministre de la Défense Nationale.

(Ci-joint le compte-rendu sténographique de l'audition du Ministre et la fin des délibérations de la Commission.)

.../..

- 3 -

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je suis heureux de vous saluer au nom de notre commission de la défense nationale du Conseil de la République. C'est la première fois que nous avons l'honneur de vous recevoir, mais je pense bien que nous serons appelés, dans les jours prochains, à nous rencontrer de nombreuses fois et je vous remercie d'avoir bien voulu accepter notre invitation.

La question que nous vous demandons d'évoquer devant nous apparaît secondaire à côté des grands problèmes qui nous préoccupent actuellement. Elle présente tout de même un intérêt certain, ne serait-ce que du point de vue de la dignité nationale.

Si vous le voulez bien, je vais demander à notre collègue Clerc, sénateur de la Savoie, qui est un spécialiste de cette question, de vous l'exposer.

M. CLERC. Je vais vous donner lecture, en les commentant, des passages essentiels de la note que je me suis permis d'établir sur cette question, note qui vous a été distribuée.

Le maintien du tracé de la frontière : Col du Mont-Cenis - Col Clapier défini par le traité du 10.2.1947 s'impose au double point de vue économique et militaire.

Ces deux aspects sont étroitement liés, la situation militaire devant assurer la couverture économique de ces régions frontières.

Du point de vue économique, le développement de l'équipement industriel de la Haute-Maurienne et de la Haute-Tarentaise est conditionné par l'assurance que ces territoires seront garantis contre toute incursion militaire.

Le Barrage de Tignes, l'équipement hydro-électrique de la Haute Maurienne, la soufflerie d'Avrieux complètent l'important équipement industriel de la vallée de l'Arc et de la Haute Isère.

Je précise que, lorsque la question est venue en 1947, le problème du barrage de Tignes ne se posait pas puisque sa construction est postérieure à cette date. Il y a là un élément nouveau qui renforce encore notre thèse.

Ils ne se justifient que si on leur assure une protection efficace.

Du point de vue militaire, sur le plan des effectifs et de l'organisation de la défense, le tracé de 1947 (trait rouge) permet de limiter l'occupation totale de nos lignes de communications ~~et~~ en évitant toute possibilité de surprise grâce aux observatoires commandant les accès venant de l'Italie.

Il permet, en outre, de contrôler la vallée de Suze conduisant vers le Mont Genève et le Thabor.

Si ma proposition n'était pas acceptée, la ligne principale de résistance serait reportée sur Modane, c'est-à-dire derrière le barrage de Tignes et la soufflerie d'Avrieux.

La modification du tracé (ligne bleue) nous ramènerait pratiquement à la situation de 1939 et nous obligerait à multiplier les postes ainsi que les effectifs et de reporter l'essentiel de la défense à la hauteur de Modane, ce qui implique pratiquement l'abandon de la Haute-Maurienne et de la Haute Tarentaine.

Chacun sait, particulièrement les chasseurs alpins, combien cela nous a coûté d'hommes dans le passé. Je ne voudrais pas que cela se renouvelle.

La région Col du Mont-Cenis - Col Clapier est non seulement la clef de voute de la défense de la Haute Maurienne et de la Haute Tarentaine, mais couvrant le Mont Genève, elle interdit en grande partie une action par la Durance vers la Provence.

En conclusion, maintenir le tracé défini par le traité de 1947 est impératif si, non seulement nous voulons fermer la porte à toute incursion visant la Savoie, les Hautes-Alpes et le Dauphiné, mais encore garantir l'équipement industriel et les réalisations en cours. Depuis 1948 ces régions sont devenues vitales pour la Défense nationale (Soufflerie d'Avrieux, Barrage de Tignes - équipement hydroélectrique de la Haute Maurienne).

Les erreurs du tracé de 1860 ont fait peser pendant près de 100 ans une menace sur la France et ont interdit toute mise en valeur importante des Hautes vallées.

Nous devons maintenant assurer l'équilibre militaire et économique de ces régions.

A cette note est jointe une annexe. Je laisse de côté les arguments d'ordre militaire pour passer tout

suite aux arguments d'ordre économiques en faveur du maintien de la frontière définie par le traité du 10 février 1947.

1^o) L'évacuation préalable des hautes vallées les transforme en un " non man's land " qui peut être surveillé mais non défendu.

2^o) Elle laisse complètement découverte l'importante soufflerie d'Avrieux qui est implantée en amont de Modane. Même dans le cas où les opérations auraient un caractère strictement passif, cette Usine est exposée à des tirs d'artillerie ajustés.

3^o) L'évacuation de la Haute Tarentaise, obligatoire sans une très grande dépense d'effectifs, laisse sans défenses le Barrage de Tignes et les plus hautes Centrales qui en utilisent les eaux.

4^o) Une complète liberté d'action sur le plateau du Mont Cenis peut permettre la réalisation du projet d'équipement hydroélectrique de la Haute-Maurienne. Celui-ci comporte l'utilisation du Lac pour accumuler les eaux de l'Arc supérieur, du Ribbon, des vallons d'Ambin et de Savines. Ce Lac est la seule dépression de la région qui permette une telle retenue; il serait difficilement utilisable en cas d'opérations si ses installations étaient exposées au feu ajusté des armes adverses.

Depuis 1948, l'équipement des Hautes vallées de Maurienne et de Tarentaise a beaucoup augmenté leur importance économique. Il est plus utile maintenant qu'alors de les maintenir le plus longtemps possible à l'abri des coups d'un éventuel agresseur.

Ce fait nouveau ajoute un argument de valeur aux raisons d'ordre militaire qui militent en faveur du Tracé adopté par le traité du 10.2.1947.

Je n'ai aucune animosité particulière contre les Italiens, bien que je ne les aime pas beaucoup car ils m'ont mis deux fois en prison, mais c'est un problème qui intéresse toutes les régions frontalières et il s'en pose un identique dans les Alpes-Maritimes.

En conclusion, je demande le maintien du tracé de 1947.

M. LE MINISTRE. Je [] connais la question - habetis confidentem reum - car c'est moi qui ai proposé, le 8 juillet 1948, avant que je ne disparaissse des affaires

étrangères, des modifications que je persiste à considérer mineures de la frontière, en vue d'établir le climat qui me paraissait utile, dans un monde troublé, entre la France et l'Italie.

J'avais estimé - les conseils généraux des régions frontalières m'ont donné tort, généralement à l'unanimité - qu'il était dans ces conditions possible de faire un petit nombre de concessions qui se limitaient - je tiens à le préciser - à quelques centaines d'hectares.

Je ne voudrais pas dire que, depuis que cette question a été par moi perdue de vue, puisqu'elle n'a pas affronté le Parlement, je m'y entête. Seulement, puisque maintenant je comparais devant la commission, je veux préciser qu'il y a deux sortes de questions. Il y a le problème des barrages et les questions qui peuvent concerner les divers intérêts des communes situées ~~sous~~ le bord de la frontière, lesquelles peuvent s'estimer injustement spoliées ou gênées en ce qui concerne leurs facilités de parcours ou leurs possibilités d'accès à des propriétés.

Je conviens que cela présente des inconvénients mais, comme je voudrais le préciser, il s'agit dans tous les cas de territoires, que j'ai dû arracher hectare par hectare, acquis à l'occasion d'un traité avec l'Italie. Bien que cela soit un peu ancien, je m'en souviens fort bien : M. Byrnes était alors secrétaire d'Etat des Etats-Unis et M. Bevin, secrétaire d'état aux Affaires étrangères du gouvernement britannique.

Il s'est révélé qu'il était possible, en vue d'une situation qui était déjà au commencement d'un changement, de procéder à un certain nombre d'ajustements, étant donné qu'il m'était apparu que les intérêts économiques lésés n'étaient pas des intérêts anciens. Cela - je dois le dire - n'est pas de mon ressort.

En ce qui concerne les difficultés et inconvénients que pouvaient représenter pour la population frontalière ces modifications minimes, qui, d'ailleurs, ont encore été restreintes dans les propositions récentes, - dont je l'avoue à ma grande honte et confusion, je n'ai pris connaissance qu'à l'occasion de ma convocation devant la commission - je n'ai pas de jugement à porter de même que sur les réconforts ou améliorations que cette situation économique comporte.

- 11 -

Je crois pouvoir vous demander d'écartier la pensée d'un péril militaire. Il y a de nombreux siècles que nous avons l'habitude de franchir les Alpes ou de les voir franchir.

Avec tous les généraux, et je le prétendrais même sans leur accord, je dis : " Tout cela c'est du passé, c'est terminé".

Nous avions avec l'Italie un traité que j'ai signé, dans la mesure qu'il convient à un homme de faire. Ce traité stipulait que l'Italie serait démilitarisée ainsi que sa frontière. Nous avons, face à l'Union soviétique, déclaré qu'il fallait réviser les clauses de ce traité. C'était un impératif des Pays libres de faire en sorte que l'Italie put apporter sa contribution. Cela s'est passé en juillet 1948. Or, le 4 avril 1949, le Pacte Atlantique dont l'Italie est membre, a dû être signé à Washington.

Placer le dessin d'une frontière sur le plan de notre propre défense alpine par rapport à une Europe immuable pour laquelle les sardes pourraient redevenir les alliés des bavarois, des germains ou autres, c'est une hypothèse qui paraît dépassée. Le problème auquel nous avons à faire face est tout autre : Il s'agit maintenant d'une Italie alliée. Ce n'est pas une nouveauté ; c'est une nouveauté pour les hommes de cette génération, mais nous avons connu, les hommes de notre génération, l'italien allié,

Il s'agit de savoir maintenant si on doit traiter l'Italie de suspecte ou non. Je n'ai rien à dire en qualité d'usurpateur des affaires étrangères sur l'opportunité d'un refus d'une ligne bleue ou rouge; ce n'est plus de mon ressort.

Au point de vue militaire, ce n'est pas avec des hectares que nous devons compter pour la libération et la défense d'un continent commun. En fait, il n'y a plus, je crois, à envisager que nous puissions recommander à nous battre pour un morceau de terre, pour des querelles dynastiques ou des conflits entre l'Italie et la France. C'est ce que nous avons dit depuis plusieurs années.

J'ai tenu avec quelque retard dont je m'excuse, à comparaître devant votre commission. Il me semble

- 12 -

que j'ai le droit de m'en rapporter à votre sagesse pour juger les hectares en hectares et la liberté du monde à la valeur d'une centaine de millions d'hommes qui y sont attachés. Il n'y a pas quelques centaines de millions d'hommes entre la ligne rouge et la ligne bleue. C'est même parce qu'il n'y a personne que je souhaite qu'on ne dramatise pas le débat.

Je me mets maintenant à l'entièvre disposition des membres de la commission qui auront à me poser des questions.

M. LE PRESIDENT. Je remercie M. le ministre de l'exposé qu'il a bien voulu nous faire et qui, sur le plan militaire, apporte des vues que nous comprenons et qui confinent aux réalités d'aujourd'hui. De ce point de vue, nous ne pouvons attacher aucune importance à un tracé de quelques kilomètres et la commission pensera que vraiment il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Du point de vue économique ou régional, il se peut qu'il y ait quelques objections. Sur cette question, je vous demande de préciser vos vues.

M. BARRE. Nous sommes d'accord; nous n'avons rien à craindre, militairement parlant, de l'Italie. Il y a des choses qui sont en train de mourir. Nos objectifs doivent être d'une teneur différente de celle d'autrefois. Malgré tout, il m'apparaît que ce qui n'est pas important pour la France semble le devenir pour l'Italie. Il s'agit de quelques hectares de pierres qui ne représentent aucune richesse économique. Je ne vois pas pourquoi ces choses deviennent si intéressantes pour nos amis italiens.

de)

Nous allons faire l'Italie une amie; nous allons bâtir l'Europe. Malgré les nombreuses difficultés qui surgissent, je ne peux que me féliciter du résultat du vote qui a eu lieu à l'Assemblée nationale. C'est une pierre solide qui est déjà installée pour la construction de l'Europe. Le drame France-Italie se termine. Nous pensons qu'en Italie il n'y aura plus de Cavour.

M. LE MINISTRE. C'est nous qui l'avons fait, Cavour.

M. HENRI BARRE. Je ne veux pas oublier, monsieur le ministre, que vous êtes un agrégé d'histoire, et ~~mais~~ à ce titre je ne veux pas engager la discussion avec vous. On parle de la frontière française italienne ; je ne sais pas si c'est Cavour qui a exigé et à imposé que nous fussions en état d'infériorité. Je suis et je

- 13 -

reste un international et un pacifiste. Je ne voudrais pour rien au monde que l'amitié que nous sommes en droit d'attendre de l'Italie nous conduise à une certaine faiblesse au moment où l'Europe aurait à se défendre contre une invasion venant de l'Est. En conséquence, il serait sans doute important que nous maintenions sur notre frontière des Alpes les points essentiels d'une défense militaire. Nous n'en sommes pas là mais nous pourrions un jour en être là.

Nous avons à conserver cette richesse électrotechnique telle que la soufflerie d'Avrieux, le barrage de Tignes; je veux rappeler à ce sujet que de Tignes, va partir vers Paris un câble qui transportera de l'électricité. Toutes ces choses sont à garder, à surveiller et à défendre. S'il est vrai que nos amis italiens ne les menacent pas, elles pourraient être menacées par d'autres. L'argument que je retiens est le suivant: si tout cela n'est pas important pour nous, pourquoi l'est-il pour l'Italie? Il peut y avoir d'autres arrangements de frontières. Je sais bien ce que sont les problèmes frontaliers la plupart du temps et qu'il est nécessaire dans ce domaine d'agir très prudemment. Je vous avoue malgré tout, que je ne sais pas les intentions des Italiens; je ne les comprends pas.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. Un pays qui ~~à~~ assure la défense de ses frontières ne peut pas se borner à faire une hypothèse. L'hypothèse de l'amitié italienne est réelle aujourd'hui; elle a été réelle quelquefois dans le passé, mais elle ne l'a pas toujours été. Nous ne savons pas ce que peut ~~ix~~ être le lendemain. Me plaçant sur le terrain d'une invasion soviétique, qu'est-ce qui nous garantit que demain l'Italie ne peut pas être communiste et ne nous donnera pas un coup de poignard dans le dos comme l'a fait le fascisme? C'est une hypothèse comme une autre; nous n'avons pas le droit de l'écartier.

En deuxième lieu, si je comprends bien, nous faisons un abandon sur quelque chose qui était acquis. L'Italie va-t-elle nous donner une compensation? Telles sont les questions que je pose.

M. GIACOMONI. J'interviens pour vous donner lecture d'une lettre. Nous avons parmi nous, M. le ministre de la défense nationale et il est nécessaire qu'il soit tenu au courant.

On signale, par une note adressée le 16 novembre à la Direction des Eaux et Forêts qu'un accord aurait été signé entre deux Préfets, aux termes duquel des forêts communales se trouvant près de la frontière

seraient rétrocédées à des communes italiennes après ratification par le Parlement.

Je vous donne lecture de cette lettre.

(lecture)

Je vous signale que la France a créé là un canton ; elle s'est montrée à la hauteur de la situation en consacrant des millions pour faire des travaux, construire des ponts et donner au canton intéressé les mêmes avantages qu'aux autres cantons français. Et maintenant, on enlève ces terrains à la France et on les rend à l'Italie. Quel intérêt avons-nous à le faire ? Nous devons, au contraire, continuer à faire profiter ces nouveaux français, français de cœur et qui le sont devenus après un plébiscite.

Je fais appel à votre bienveillance pour que l'on dise que ces forêts nous sont nécessaires quand on discutera de la question.

M. LE MINISTRE. Je suis personnellement français de cœur et d'histoire. Je puis vous assurer qu'à Tendes et à Brigue, les choses n'ont pas été aussi simples qu'on veut bien l'imaginer.

Il doit y avoir, je pense, un malentendu. Un préfet si éminent, soit-il, n'a pas qualité pour faire (valoir) des accords ultérieurs. Comme on l'a mentionné tout à l'heure, ces accords sont simplement prévus sous la réserve constitutionnelle fondamentale de la ratification par le Parlement. Je puis vous dire qu'en matière frontalière la ratification est difficile à obtenir. Il a pu y avoir erreur de transmission, mauvaise interprétation. De toutes façons, le ministre de la défense nationale, solidaire de ses collègues de l'Intérieur et des Affaires étrangères, ne saurait vous dire autre chose que ce qui est de bonne doctrine gouvernementale et qui sera maintenue au moins par moi.

Je voudrais maintenant répondre aux observations qui m'ont été faites par MM. Barré et Boivin-Champeaux.

M. Barré a dit : " Pourquoi ce qui intéresse l'Italie n'est pas considéré comme intéressant pour la France ? ". Il me semble que cette formule presque lapidaire mérite d'être corrigée par quelque interprétation.

Qu'il me soit permis de vous rappeler que ces territoires avaient été acquis à l'intérieur du traité. A ce moment-là l'Italie était notre ennemie. Je ne reproche pas d'avoir compris ces choses en 1948 après avoir été l'un de ceux qui ont fabriqué le territoire de Trieste et ensuite par une déclaration tripartite franco-américaine et avoir réclamé l'ensemble du territoire pour l'Italie. Je le répète, à ce moment-là, nous avions une Italie ennemie.

Vous ne voudrez donner à personne de ceux qui connaissent le paysage une leçon en ce qui concerne les pentes et les contre pentes. Autant qu'il m'apparaît et que mes conseillers militaires me le disent, cela ne présente pas d'inconvénient. C'est simplement une sorte de consolation pour un Etat passé de la situation d'ennemie à celle d'alliée, situation d'ennemie dont nous avons souffert; situation d'alliée que nous voulons absolument maintenir. Il est impossible d'imaginer que cette situation alliée ne se maintienne pas.

Ceci m'amène à répondre à M. Boivin-Champeaux.

On ne peut pas se tenir sur le plan des hypothèses. Nous sommes dans l'hypothèse du bloc occidental des nations alliées et, par une hypothèse encore possible, les choses peuvent changer. Dans de telles conditions, si l'Italie devenait un Etat satellite, que se passerait-il ?

Il ne se passerait rien parce que les assurances militaires fondamentales sont maintenues et parce que, au surplus, je parle non plus sur un certain nombre d'hectares qui peuvent être cruciaux, car un hectare ne se méprise pas, mais les engins varient très vite et c'est d'ailleurs ce qui est fort coûteux et me permettra de venir dans quelques jours vous réclamer de m'aider dans l'adoption d'un tel concours et d'un tel effort. Les choses aujourd'hui ne sont plus les mêmes que du temps où Vauban a fortifié non pas cette région mais une autre plus au centre. Si l'Italie devait être soviétisée, si un nouvel Etat soviétique devait être créé, - je me demande si c'est vraiment une hypothèse qu'on puisse faire, cela entraînerait sans doute une modification totale du Monde et de l'Europe, modification telle que la Paix n'y survivrait pas.

Nous avons suffisamment toléré de choses. On a abandonné la Pologne; on l'a laissé prendre parce que nous n'avions pas les moyens de l'empêcher. Il en est de même pour la Tchécoslovaquie et pour bien d'autres pays encore. Quand nous parlons de l'Italie, ce n'est pas l'Italie pouvant être soviétisée dont il s'agit, c'est l'Italie libre, l'Italie qui se défend péniblement. Je vous dis donc que ce qui est proposé est raisonnable. Ceci ne comporte pas, je le répète, de sacrifices pour la défense ni, à d'autres points de vue, de sacrifices tout au moins essentiels.

Si nous sommes à l'intérieur de cette pensée, qu'il s'agit de réduire le réduit France et que désormais tout n'est pas solidaire, je comprends alors les objections qui sont faites et qui portent, croyez-moi sur bien moins de choses et d'inconvénients que celles que je suis obligé d'affronter quotidiennement. Si nous pensons que la France intacte, indépendante, s'offre, dans une large mesure, comme dirigeante de la communauté des peuples libres, solidaire avec tous, je pense que quelques champs de pierres valent la peine de confirmer dans les faits l'amitié atlantique qui nous unit tous.

M. LE PRESIDENT. Il ressort des diverses observations précédentes que les vues de M. le ministre sont favorables au nouveau tracé de la frontière tel qu'il est prévu et que du point de vue militaire, M. le ministre ne pense pas que ce tracé puisse présenter de graves inconvénients pour la sécurité du pays.

Il est évident qu'au point de vue économique, cela n'intéresse plus le même département ministériel. Nous retenons donc au point de vue militaire que ce nouveau tracé ne peut en aucune manière inquiéter nos chefs militaires en ce qui concerne le maintien de la sécurité nationale.

M. CLERC. Les observations que j'ai faites étaient situées sur le plan militaire et il est bien évident que la question particulière qui a été posée reflète une certaine gravité. La frontière bleue donne effectivement aux Italiens des vues sur la France. Et puisqu'il n'est question que de pierres et que ces pierres n'ont pas de valeur pour eux, je me demande pourquoi nous devons adopter cette ligne.

M. LE MINISTRE. Ce qui est ennuyeux, c'est que je suis en train de répondre à une interpellation qui remonte à trois ans. C'est un homme qui vous répond au nom des militaires : c'est le ministre de la défense nationale. Je puis vous dire que les militaires sont

d'accord. Vous pensez bien que je les ai consultés. Ils sont aussi d'accord, ce qui est rare dans la population civile pour essayer de ramasser à droite ou à gauche, ce qu'ils peuvent avoir en plus. Je me permets de dire dans cette circonstance que c'est sous mon gouvernement que les choses ont été acquises.

Vous délibérerez, messieurs, autant que possible, - il me semble que c'est de droit - en mon absence, de façon à juger et à vous prononcer.

Je vous dis encore ceci : Il n'y a pas de péril militaire ; il ne peut pas y en avoir dans l'hypothèse où nous sommes, ni dans aucune autre. Bien sûr, il vaut mieux avoir les meilleures frontières stratégiques possibles. Mais il faut aussi les concilier avec l'amitié d'un peuple voisin. L'interpellation que vous m'adressez est en quelque sorte posthume. Je suis un peu surpris de me trouver assis sur deux chaises : celle du ministre des Affaires étrangères et celle de la Défense nationale.

Comme ministre de la Défense nationale, je vous dis : Je suis en toute tranquillité et toute confiance. Pour le reste, c'est vous qui avez à juger. En ce qui concerne le problème économique, je ne suis pas juge en la matière, mais ce sont des affaires de caractère modeste; ce sont surtout des problèmes d'amour-propre, de part et d'autre de la frontière, car on ne veut pas se diminuer après avoir été pressant. Je le comprends et je ne veux à aucun degré en ignorer l'importance. Mais le principal problème qui se pose devant vous, c'est celui des affaires militaires. Je ne vous cache pas que si je n'avais que cette préoccupation pour la sécurité de la France que celle de savoir s'il y aura 500 mètres de plus d'un côté ou 500 mètres de moins de l'autre, je serai tout à fait tranquille.

Je ne pense pas avoir à ajouter d'autres observations supplémentaires. Je n'ai pas voulu faire un plaidoyer, mais simplement apporter des explications.

M. LE PRESIDENT. Je remercie M. le ministre de la défense nationale qui, du point de vue militaire, a répondu avec une autorité à laquelle je me plaît à rendre hommage. Nous aurons un jour prochain l'occasion de lui demander de venir nous éclairer sur des questions autrement importantes.

- 21 -

Après avoir résumé l'argumentation du Ministre, M. LE PRESIDENT demande à la Commission d'apporter une conclusion au débat.

M. CLERC insiste, à nouveau, sur la nécessité de conserver dans la région du Mont-Cenis, du moins, la ligne établie en 1947.

MM. BOIVIN-CHAMPEAUX et BARRE déclarent ne pas avoir été convaincus par la réponse que le Ministre a faite à leurs observations et affirment qu'il convient d'avoir une bonne frontière avec l'Italie pour être à l'abri de toute surprise.

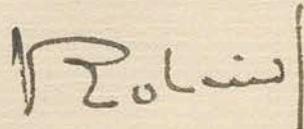
Après un large échange de vues, la Commission, se ralliant au point de vue développé par M. Clerc, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la motion suivante :

"La Commission de la Défense Nationale du Conseil de la République a jugé nécessaire d'attirer l'attention de M. le Ministre de la Défense Nationale sur l'importance que présente au point de vue militaire le maintien du tracé de la frontière franco-italienne résultant du Traité de 1947.

"Le Ministre, ayant jugé sans importance, pour la défense militaire de notre frontière des Alpes, les modifications proposées en 1948 à la ligne établie en 1947, la Commission, tout en reconnaissant la nécessité de renouer et de maintenir des relations confiantes avec l'Italie, considère que la frontière de 1947, présentant une grande importance tant au point de vue militaire qu'économique, doit à ce titre être maintenue".

La séance est levée à 18 Heures 30.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, président

-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 20 décembre 1951

-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures 40

-:-:-:-

Présents : MM. BOUSCH, CLERC, COUIGNY, Jean de GOUYON,
HELINE, LIONEL-PELERIN, Michel MADELIN,
de MAUPEOU, le Général PETIT, PIALES, ROTINAT,
Emile ROUX, VOYANT, WESTPHAL.

Excusés : MM. GIACOMONI, PIC.

Absents : ALRIC, Robert AUBE, Henri BARRE, BOIVIN-
CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, CHOCHOY, Léon
DAVID, GASPARD, KALB, RUPIED, François
SCHLEITER, SENE.

-:-:-

..../....

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Compte rendu de la visite effectuée le 6 décembre aux usines de la S.N.C.A.S.E.

II - Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 804, année 1951) relatif au recrutement des étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire.

III - Communication de décrets transmis par le Ministre du Budget.

-:-:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, président, rend compte à ses collègues d'une visite effectuée, le 6 décembre, par une délégation des Commissions de la Défense Nationale de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République aux usines de constructions aéronautiques de Marignane et de Bordeaux.

Il souligne l'excellente impression que lui a produite M. Héréalle, directeur de la S.N.C.A.S.E. ; ce dernier l'a informé que la cadence actuelle de fabrication des Vampires "Goblin" est de huit par mois et pourra être portée à treize, que la chaîne des Vampires "Nene" est en voie de formation et que les essais du "Sea Venom" auront probablement lieu en juillet 1952 à Marignagne.

M. LE PRESIDENT indique que l'usine de Toulouse fabrique les fuselages du "Vampire" ainsi que le "grognard", prototype bi-réacteur en essais, dont l'utilisation tactique n'a pas encore été définie. Il ajoute que l'usine continue à fabriquer des "Armagnac", bien que ce type d'appareil soit trop cher et que personne ne veuille en acheter, afin de n'avoir pas à licencier des ouvriers.

Il conclut à la nécessité d'entendre le Ministre de l'Air sur la question des constructions aéronautiques et il propose que M. de Gouyon présente un rapport sur ce problème à la sous-commission "Air".

En ce qui concerne les usines de Bordeaux, M. le Président indique qu'elles construisent actuellement les appareils "Marcel Dassault", dont le MD 315, bon modèle d'appareil colonial, véritable "camionnette de l'air", équipé malheureusement de moteurs S.N.E.C.M.A. 2S, à réviser toutes les/cinquante

deuxcent .../...

- 3 -

heures ; il signale d'autre part l'"Ouragan" et le "Mystère", excellent appareil qui sera fabriqué à la cadence de trente par mois en 1952.

Il estime que la remise en état de la S.N.C.A.S.E est indubitable ; il souligne la bonne impression produite par le personnel et les cadres ; il remarque, néanmoins, que toute la construction, sauf le MD 315 et l'"Armagnac", porte sur des avions de chasse, sans rien pour l'aviation tactique ou commerciale.

○ ○

M. LIONEL-PELERIN est désigné pour rapporter le projet de loi (n° 804, année 1951) tendant à modifier l'article 37 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, modifié par la loi du 1er juillet 1933 en ce qui concerne les étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire.

M. WESTPHAL déclare qu'il est contre la disposition envisagée.

M. LIONEL-PELERIN estime qu'elle est bonne, au contraire, parce que, fondée sur une sélection judicieuse, elle provoquera une émulation utile. Il souligne qu'elle tient compte et de l'instruction médicale reçue à la faculté, d'une part, et de l'instruction militaire reçue au peloton, d'autre part.

Le Général PETIT estime qu'il est inutile de faire suivre des cours spéciaux aux étudiants en question ; il pense que, du moment qu'ils ont un diplôme, on devrait les nommer d'entrée médecins militaires.

M. LIONEL-PELERIN lui répond qu'il est nécessaire que ces jeunes gens aient des connaissances militaires, qui sont précisément sanctionnées par un galon.

M. BOUSCH voudrait que les jeunes gens classés dans la dernière catégorie prévue par le projet de loi aient, au moins, un grade dans la troupe.

M. LIONEL-PELERIN lui répond en invoquant le même argument qu'il a opposé au Général Petit.

....

- 4 -

M. COUPIGNY prie le rapporteur de demander au Gouvernement, au cours du débat public, d'organiser en France d'Outre-Mer également les pelotons préparatoires prévus par le projet de loi.

La Commission, consultée, décide de proposer l'adoption du texte sans modification.

o

o o

La Commission décide de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 817, année 1951) autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier, ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires.

o

o o

/est

M. PIALES/désigné pour rapporter devant la Commission le projet de décret soumis pour avis par M. le Ministre du Budget ordonnant un transfert de crédits entre sections du budget militaire.

o

o o

M. le PRESIDENT communique à la Commission deux projets de décrets transmis pour information par le Ministre du Budget, tendant l'un à transférer 300.000.000 de francs du chapitre 932 au chapitre 931 du budget annexe des constructions aéronautiques, l'autre à opérer les transports ci-après :

5.000.000.000 du titre II (guerre) au titre I (guerre)
 81.000.000 du titre I (Air) au titre II (Air)
 5.000.000 du titre I (Marine) au titre II (Marine)

.../...

- 5 -

soit 4.914.000.000 du Titre II au titre I.

La séance est levée à 11 heures 40.

Vu : Le Président,

Roline

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SV

portant
Le Section

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. PIALES, Secrétaire

Séance du Samedi 29 Décembre 1951

La séance est ouverte à 15 heures 15

-:-:-

Présents : MM. CLERC, Jean de GOUYON, HELINE, KALB, Général PETIT, PIALES.

Excusés : MM. ALRIC, de MAUPEOU, ROTINAT.

Absents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH, CHOCHOY, COUPIGNY, Léon DAVID, GASPARD, GIACOMONI, LIONEL-PEIERIN, Michel MADELIN, PIC, Emile ROUX, RUPIED, François SCHLEITER, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

du rapport pour /

Examen de l'avis de M. PIALES sur le projet de décret portant transfert de crédits de la Section "Guerre" et de la Section "Commune", aux sections "Air" et "Marine".

COMPTE RENDU

M. PIALES, Secrétaire, en ouvrant la séance, déclare que l'objet de la réunion est d'examiner pour avis un avant-projet de décret relatif à un transfert de crédit, à l'intérieur du budget de la Défense Nationale, des sections "Commune" et "Guerre" aux sections "Air et "Marine".

Examinant tout d'abord les annulations de crédits, il indique que celles-ci visent, en premier lieu, pour 1.900 millions, les militaires rapatriés d'Indochine blessés, malades ou en instance de démobilisation dont les effectifs ont été inférieurs aux prévisions.

M. KALB s'étonne de cet état de chose et constate que de nombreux militaires qui ont déjà fait campagne en Extrême-Orient y sont actuellement renvoyés. Il signale, d'ailleurs, que beaucoup de sous-officiers, incapables de subvenir à leurs besoins en France, sont volontaires pour repartir après un an à peine passé dans la Métropole.

Poursuivant son analyse, M. le Président souligne que la majeure partie des crédits annulés, soit 12 milliards, était destinée à la fabrication de matériel lourd et d'armement. Il y voit la preuve du retard considérable que nous avons pris en 1951, dans ce domaine.

M. de GOUYON précise que 21 milliards de crédits de la section "Guerre" n'ont pas été utilisés en raison, principalement, des difficultés rencontrées dans la passation des marchés.

Il indique que les fabrications aéronautiques ayant été, au contraire, réalisées dans les délais fixés au plan

.../...

- 3 -

quinquennal, il est naturel que la section "Air" bénéficie des sommes ainsi libérées.

M. LE PRESIDENT pense qu'il aurait également été possible de reporter sur l'exercice 1952, les crédits non dépensés.

M. de GOUYON lui répond qu'il eût fallu alors demander de nouveaux crédits pour "l'Air". Il reconnaît qu'il est peut-être plus facile de fabriquer du matériel aérien en raison de la concentration des moyens et de la dépendance, presque totale, des établissements aéronautiques vis-à-vis de l'Etat.

M. KALB signale que, si 20 % de la production nationale est absorbée par les besoins de l'armement, 20 % du déficit de l'industrie privée est le fait de la production allemande.

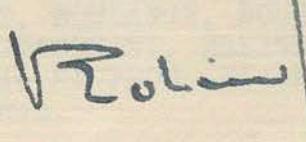
Il souligne, par exemple, la concurrence redoutable de l'industrie automobile d'Outre-Rhin.

M. LE PRESIDENT souhaite que le crédit destiné aux fabrications d'armement soit majoré, pour 1952, de la somme dont il est actuellement amputé.

La Commission adopte ce point de vue et décide de donner un avis favorable au projet de décret de transfert.

La séance est levée à 15 heures 50.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

1952. COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du lundi 31 décembre 1951.

La séance est ouverte à 17 H. 35

Présents : MM. ALRIC, AUBE, BARRE, COUIGNY, DAVID, Jean de GOUYON, PIC, ROTINAT, RUPIED, SCHLEITER, le Général PETIT.

Absents : MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH,
CHOCHOY, CLERC, GASPARD, GIACOMONI, HELINE, KALB,
LIONEL-PELERIN, MADELIN, de MAUPEOU, PIALES,
ROUX, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

- * - * - *

Ordre du Jour

- Examen du projet de douzièmes militaires.
 - Désignation éventuelle d'un rapporteur pour avis.

100

Compte-rendu

M. ROTINAT, président, invite la Commission à un examen du projet de douzièmes militaires pour janvier et février 1952.

M. ALRIC fait remarquer que ces douzièmes sont des "crédits de continuation", correspondant au budget précédent, mais qu'il faudrait que l'aide extérieure s'accrût et que les crédits accordés sur le budget français pour les dépenses militaires fussent plus importants.

Il informe ses collègues de ce que la Commission des Finances n'a proposé aucun abattement et que M. Pellenc, à propos de la lettre rectificative qui vise les industries aéronautiques, a vu rejeter sa proposition de reprendre les crédits tels qu'ils étaient avant la publication de la lettre rectificative ; la Commission des Finances estime, en effet, qu'il est impossible de discuter et qu'il faut accepter en bloc les douzièmes, quitte à faire subir un examen approfondi au budget proprement dit.

M. DAVID déclare que les communistes voteront contre les douzièmes.

La Commission décide de demander que le projet de douzièmes militaires lui soit renvoyé pour avis.

M. de GOUYON est désigné comme rapporteur pour avis.

Il accepte ce mandat, en informant ses collègues de son intention de présenter un rapport très court, indiquant que la Commission de la Défense Nationale réserve son jugement définitif pour l'examen du budget militaire proprement dit. Il se contentera de souligner le ralentissement très regrettable des fabrications d'armement.

Mis aux voix, le texte des douzièmes provisoires, adopté par la Commission des Finances, est adopté.

○
○

M. LE PRESIDENT donne lecture du rapport de M. Boudet sur les crédits militaires de la France d'Outre-Mer et des

/...

- 3 -

Etats associés. La Commission se rallie aux conclusions du rapport, M. Coupigny ayant présenté une remarque sur le fait que les soldes en Indochine n'ont pas été alignées sur celles payées actuellement en France.

La séance est levée à 17 heures 55.

Vu : le Président;

Rolin

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SV

Rapport
littéraire (France)

Commission de la Défense Nationale

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du mercredi 2 Janvier 1952

Comité : La séance est ouverte à 15 heures 10

Présents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, BOUSCH, CLERC, COUPIGNY,
Jean de GOUYON, PIC, ROTINAT, RUPIED.

Absents : MM. ALRIC, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE,
CHOCHOY, Léon DAVID, GASPARD, GIACOMONI, HELINE,
KALB, LIONEL PELERIN, Michel MADELIN, de MAUPEOU,
Général PETIT, PIALES, Emile ROUX, François
SCHLEITER, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Rapport pour avis de M. AUBE sur le projet de budget militaire (France d'Outre-Mer et Etats associés).

- Rapport pour avis de M. de GOUYON sur le projet de douzièmes provisionnels militaires.

COMpte RENDU

M. ROTINAT, Président..- En ouvrant la séance, je donne la parole à M. COUPIGNY.

M. COUPIGNY.- Mes chers collègues, je vous propose d'adresser aux combattants d'Indochine et de Corée, les voeux de la Commission, à l'occasion de l'ouverture de l'année 1952.

M. LE PRESIDENT.- La Commission s'associera certainement à ce geste (assentiment). Je vous propose de me confier le soin de rédiger les termes de cette motion que j'adresserai, en votre nom, aux commandements intéressés (assentiment).

M.AUBE, Rapporteur pour avis du projet de budget militaire (France d'Outre-Mer et Etats associés).

Le budget qui vous est soumis porte sur 379 milliards dont 331 sont consacrés à la guerre d'Indochine. Il faut noter qu'en Indochine, les effectifs sont en accroissement de 203.000 hommes et que l'armée vietnamienne apporte au corps expéditionnaire français une participation accrue. Il y a un gros effort à faire pour le matériel lourd, malgré l'importance de l'aide américaine. Les Etats Unis, en fait, s'en tiennent encore à des promesses; nous devons les mettre en face de leurs responsabilités. Nous devons également insister sur la nécessité d'envoyer des munitions en Indochine, comme d'appliquer là-bas les règles nouvelles pour le décompte des soldes, qui sont mises en vigueur dans la métropole. Je vous propose de déposer au nom de la commission, un amendement indicatif en ce sens au chapitre 1610 (assentiment).

Sous ces réserves, je pense que nous pouvons donner un avis favorable au projet de budget (assentiment).

.../...

- 3 -

M. de GOUYON, rapporteur pour avis du projet de douzièmes pour les crédits militaires de janvier et février 1952.

Le projet qui vous est soumis n'est qu'un petit budget; il ne préjuge pas de l'avenir; nous sommes dans l'incertitude de ce que nous apporteront nos alliés; en dernier lieu, ce douzième a un caractère de budget complet, car il comporte des autorisations de programmes.

~~40H~~ Il porte sur 130 milliards, ce qui, mathématiquement, représente ~~160~~ milliards de moins que les 2/12 des 1045 milliards prévus pour l'ensemble de l'exercice.

A la section " guerre", (43 milliards), le chapitre le plus important des autorisations de programmes est celui des fabrications de munitions, où sont inscrits 20 milliards.

A la section " Air", (30 milliards); les autorisations les plus importantes portent sur l'achat d'appareils.

A la section " Marine", (18 milliards); le point le plus important est la refonte des bâtiments.

A la section commune (10 milliards), le chapitre marquant est celui qui prévoit des crédits pour la gendarmerie dans l'ensemble de la défense en surface.

Je veux souligner que les retards de fabrication de matériel incombent à l'administration " guerre"; il y a pratiquement 71 milliards qui n'ont pas été utilisés, pour les fabrications, dans l'exercice 1951, par suite d'un optimisme exagéré dans les prévisions, par suite de la lenteur administrative, par suite enfin de l'ignorance où nous sommes de la position de nos alliés.

M. LE PRESIDENT.- Nous faisons là le procès de la D.E.F.A. (Direction des Etudes ~~et~~ fabrications d'armements).

Nous pourrions, après le dépôt d'un amendement indicatif, poser la question en séance.

M. de GOUYON.- J'attire votre attention sur l'annulation de 20 milliards de crédits de fabrications de l'exercice 1951; il s'agit de deux chapitres annulés portant sur des programmes antérieurs à 1951; il s'agit surtout de trois chapitres qui ont vu leur dotation diminuée, dont le chapitre 9051 (transmissions); en matière de transmissions, nous sommes en avance sur le monde entier, mais - c'est triste à dire - nous n'avons

.../...

- 4 -

pas assez de possibilités industrielles pour réaliser ce que nous avons conçu.

Cela provient, en grande partie, de l'impossibilité pour l'Etat de pré-financer des industries privées, en raison des règles de la gestion administrative.

M. BOUSCH.- Il faudrait donc étudier la possibilité d'une politique de crédit.

M. de GOUYON.- Nous pourrions nous mettre d'accord maintenant sur les observations de détail à présenter.

Je vous propose un abattement indicatif de 1000 Fr au chapitre 3005, pour obtenir des précisions sur le paiement des nouvelles primes d'alimentation (assentiment), ainsi qu'au chapitre 9.120 pour connaître la politique du Gouvernement en ce qui concerne les matériels (assentiment).

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose, de mon côté, de demander des abattements indicatifs de 1000 Fr au chapitre 3095, pour obtenir des apaissements sur le remboursement des frais de transport aux jeunes gens qui suivent les séances de préparation militaire (assentiment) et au chapitre 3215, pour demander qu'il soit affecté aux unités une plus grande quantité de carburants d'instruction (assentiment).

La séance est levée à 16 heures.

Vu : Le Président,

Rolinet

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. RUPIED, président d'âge

Séance du mercredi 9 janvier 1952

La séance est ouverte à 15 heures 50

Présents : MM. ALRIC, Robert AUBE, Henri BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH, CHOCHOY, CLERC, COUIGNY, GASPARD, GIACOMONI, Jean de GOUYON, HELINE, LIONEL-PELERIN, Michel MADELIN, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, NAMY, le Général PETIT, PIALES, PIC, ROTINAT, Emile ROUX, François SCHLEITER, SENE, VOYANT.

Suppléant : M. ZUSSY (de M. KALB).

Absent : M. WESTPHAL.

• • • / • • •

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Constitution de la Commission.

II - Nomination de trois membres de la Sous-Commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

-:-:-

COMPTE RENDU

M. RUPIED, Président d'Age,- Je vous invite à désigner le Bureau de la Commission, soumis à renouvellement.

M. de GOUYON.- Je propose la reconduction du Bureau sortant.

M. NAMY.- Ainsi que le Général Petit, je m'oppose à la reconduction.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix la redonduction.

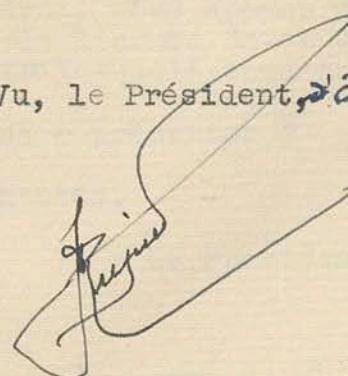
La reconduction est prononcée.

M. LE PRESIDENT.- Je proclame donc :

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Président | M. ROTINAT |
| Vice-Présidents : | M. LIONEL-PELERIN |
| | M. BARRE |
| Secrétaires | M. PIC |
| | M. PIALES |

(Applaudissements).

Vu, le Président, *d'Age*.



.../...

- 3 -

Présidence de M. ROTINAT, président.

M. ROTINAT, président.- Je vous remercie pour la marque de confiance que vous renouvez à votre Bureau qui a toujours eu pour souci de faire preuve du maximum d'impartialité et de dévouement. Il continuera de s'efforcer de vous tenir toujours au courant de la situation de notre Défense nationale.

A l'occasion du renouvellement, je remercie, en votre nom à tous, les personnes attachées à notre Commission et je tiens à dire, en même temps que je salue ici les officiers experts qui sont actuellement détachés auprès de nous, combien nous avons apprécié les services de leurs prédecesseurs.

Je vous propose de désigner, dès maintenant, les membres de notre Commission devant faire partie de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense nationale. (Assentiment).

Peut-être la Commission voudra-t-elle renouveler leur mandat aux membres sortants ? (Assentiment).

En conséquence, je proclame membres de cette sous-commission MM. Gaspard, de Gouyon et Pic.

Le Général PETIT.- Je m'associe aux paroles de M. le Président sur le rôle de notre Commission et je crois, moi aussi, qu'elle doit se dévouer entièrement au service de la France. Mais notre politique militaire devrait s'exprimer par des lois organiques fondamentales alors que nous vivons au jour le jour, à la remorque de Washington.

M. LE PRESIDENT.- Mon Général, nous sommes certainement unanimes dans notre désir de voir l'armée dotée d'un statut définitif. C'est un des buts vers lesquels tend notre effort.

Personne n'a d'observations à présenter ?

La séance est levée à 16 heures.

Vu : Le Président,

Rotinat

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SV

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. BARRE, Vice-Président

Séance du mercredi 30 Janvier 1952

La séance est ouverte à 16 heures 10

-:-:-

Présents : MM. ALRIC, Robert AUBE, Henri BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BOUSCH, CHOCHOY, COUIGNY, Jean de GOUYON, Michel MADELIN, de MAUPEOU, NAMY, Général PETIT.

Délégué : M. de MONTULLE par M. SCHLEITER.

Absents : MM. BORGEAUD, BOULANGE, CLERC, GASPARD, GIACOMONI, HELINE, KALB, LIONEL PELERIN, Jacques MASTEAU, PIALES, PIC, ROTINAT, Emile ROUX, RUPIED, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

-:-:-

.../..

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I.- Nomination de rapporteurs :

- 1.- pour le projet de loi (n° 860, année 1951) relatif au déclassement des hôpitaux militaires de Marnia, Saïda et Tizi Ouzou;
- 2.- pour la proposition de loi (n° 907, année 1951) relative à la reconstruction du monument commémoratif du Général Mangin.

II.- Nomination d'un rapporteur pour avis du projet de loi (n° 817, année 1951) relatif au traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

COMPTE-RENDU

M. BARRE, Vice-Président.- La séance est ouverte. Je vous invite à procéder à des désignations de rapporteurs.

- M. de GOUYON est désigné pour rapporter le projet de loi (n° 360, année 1951) relatif au déclassement des hôpitaux militaires de Marnia, Saïda et Tizi-Ouzou.

- M. AUBE est désigné pour rapporter la proposition de loi (n° 907, année 1951) relative à la reconstruction du monument commémoratif du Général Mangin.

- M. de MAUPEOU est désigné pour rapporter l'avis de la Commission sur le projet de loi (n° 317, année 1951) autorisant le Président de la République à ratifier le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. de MAUPEOU.

M. de MAUPEOU.- Le débat sur le pool charbon - acier est prévu pour la séance du 8 février. Aucun document s'y rapportant n'a encore été examiné sous l'angle de la Défense Nationale; les rapports présentés à l'Assemblée Nationale ne sont pas suffisants, de ce point de vue.

.../...

- 3 -

Votre Commission a, avant tout, un rôle technique. Techniquement parlant, la "répartition rationnelle" prévue par l'article 2 du traité sur le pool charbon - acier, risque de porter atteinte aux fabrications de notre défense nationale. La Ruhr pourra, en effet, très rapidement, produire beaucoup plus de charbon que notre bassin de Lorraine et, par sa position, sa main-d'œuvre, ses industries de transformation, elle pourra avoir un rendement d'acier bien supérieur.

M. BOUSCH.- La Ruhr fait actuellement de la rétention, en ce qui concerne le charbon.

M. de MAUPEOU.- L'industrie allemande va pousser au maximum la sidérurgie; par conséquent, la réalisation de la communauté entraîne le risque grave de voir la production du charbon et de l'acier se déplacer vers la Ruhr.

Si nous considérons la défense nationale dans le cadre de nos fonctions, c'est très sérieux; si nous considérons notre défense dans le cadre d'une communauté européenne de défense, il ne semble pas logique de concentrer toute industrie de guerre aux avant-gardes.

Nous devons donc prendre toutes les précautions nécessaires pour conserver un potentiel industriel important sur la rive gauche du Rhin.

Notez ici que la majeure partie de nos arsenaux est à proximité des bassins charbonniers du Centre et du Midi. Bien que ces bassins soient notoirement insuffisants, nous n'avons pas le droit du point de vue de notre défense, de sacrifier les centres de fabrication qualifiés, qui se prolongent par des usines de transformation.

La France a développé des mines, dans la Métropole ou l'Union Française, qui lui permettent de faire ses aciers spéciaux d'alliage. Ils sont beaucoup plus chers que partout ailleurs, mais ils sont de fabrication française. Il semblerait que le pool, par conséquent, devrait condamner à mort notre industrie militaire du Centre. La ferraille, visée par l'annexe II du Traité, est comprise également dans le pool-base de l'acier Martin, elle est également déficitaire en France et pourtant, dans les Etats qui adhéreront au pool, la France en est la moins privée; néanmoins, le problème se posera du fait que les fours Martin ont un meilleur rendement en Allemagne qu'en France.

.../...

- 4 -

Si nous examinons la liste des produits mis en pool, nous nous apercevons qu'elle comporte à peu près tous les aciers servant à la Défense Nationale. C'est très inquiétant : l'ensemble des producteurs d'aciers spéciaux sera, en effet, probablement englobé dans le pool. Cette sidérurgie du Centre et du Midi de la France qui fournit environ 80 % des aciers spéciaux français (alors que son tonnage n'est que de 7 % de l'ensemble de la sidérurgie française) fait un chiffre d'affaires considérable et consomme à peu près 85 % des métaux d'alliage (nickel, tungstène, molybdène, etc...)

Nous devons attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité qu'il y a de préserver cette industrie.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX.- Est-il admissible, pour la Commission de la Défense Nationale, que la France remette à une autorité internationale la forge de ses armes ?

M. de GOUYON.- Si le pool comporte des risques et appelle des critiques, il doit postuler néanmoins la mise en valeur de nos territoires d'Outre-Mer. Il conviendrait que cela fut souligné vigoureusement dans le rapport.

COLONEL MADELIN.- En 1939, nos moteurs Gnome-Rhône, valables, avaient des soupapes fabriqués en Allemagne. A la déclaration de guerre, faute de pouvoir continuer à importer des soupapes, nous avons dû les faire nous-mêmes. Cela pour bien marquer que, pour n'être pas directement rentables, il est des industries qui peuvent d'un instant à l'autre devenir d'un intérêt immédiat pour la Défense Nationale.

Pour ce qui est du pool charbon - acier, sachons dire "oui" ou "non".

M. BOUSCH.- Gardons-nous, ici, de présenter un avis qui ne soit qu'un voeu pieux. Notre Commission doit indiquer avec vigueur les conditions techniques de défense auxquelles elle subordonnera son adhésion au traité.

M. ALRIC.- On a voulu, en la mettant au pool, mettre à part toute la vie économique du charbon et de l'acier pour la soumettre à des règles optima, en vue de l'amélioration de la production finale. Il ne faut pas que l'extension de la communauté nous sacrifie, nous Français.

Pour que nous fussions sûrs de ne pas être sacrifiés, il faudrait qu'existe un texte fixant la nature et les

.../...

- 5 -

modalités d'une communauté européenne de défense. Or, il n'y en a pas.

Général PETIT.- L'aspect technique qui a été soulevé ne me suffit pas. Une armée allemande va certainement ressusciter; les Américains et les Allemands sont tout prêts à donner à l'Allemagne une prépondérance économique qui serait éclatante dans quelques années.

Le plan Schuman ne supprime rien de l'industrie lourde allemande et le pool permettra à l'Allemagne de disposer de la sidérurgie la plus importante d'Europe.

Sommes-nous assurés que l'Allemagne se tiendra tranquille ? N'évoque-t-elle pas déjà des risques de guerre avec l'U.R.S.S. quand elle déclare que la frontière Oder-Neisse n'est pas valable ?

M. de MAUPEOU.- L'alternative est angoissante : si le pool ne se fait pas, l'Allemagne redeviendra de toute façon le premier pays sidérurgique d'Europe.

M. LE PRÉSIDENT.- En conclusion, nous devons voir les réalités en face. Que notre rapporteur se renseigne et obtienne toutes les garanties qu'il lui sera possible d'avoir.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX.- Je regrette que la question soit posée d'une manière aussi déplorable par le Gouvernement. Quels seront les moyens efficaces de mettre le doigt sur le point sensible ? Nous avons songé, avec plusieurs de nos collègues, à soumettre notre vote sur le projet de loi autorisant la ratification du traité, à l'adoption d'une motion précisant les garanties que le Gouvernement devra donner, relativement à la mise en marche du pool.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de tenir notre prochaine séance mardi prochain à 15 heures.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX est désigné comme Rapporteur pour avis du projet de loi relatif à l'admission de la Grèce et de la Turquie dans la communauté du pacte atlantique.

La séance est levée à 17 heures 10.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-0-0-0-0-0-0-

Séance du Mercredi 6 Février 1952

-0-0-0-

La séance est ouverte à 15 Heures 35

-000-

Présents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH, CLERC, HELINE, Michel MADELIN, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, NAMY, PIALES, PIC, ROTINAT, RUPIED, François SCHLEITER, VOYANT, WESTPHAL.

Excusés : MM. ALRIC, GIACOMONI, Jean de GOUYON.

Absents : MM. CHOCHOY, COUPIGNY, GASPARD, KALB, LIONEL-PELERIN, Général PETIT, Emile ROUX, SENE.

-:-:-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Désignation des sous-commissions.
- II - Désignation d'un membre chargé de suivre avec voix consultative les travaux de la commission des finances.
- III - Projet de rapport de M. AUBE sur la proposition de loi (n° 907, année 1950) relative à la reconstruction du monument commémoratif du Général Mangin.
- IV - Projet de rapport pour avis de M. de MAUPEOU sur le projet de loi relatif à la ratification du traité créant une communauté européenne du charbon et de l'acier (n° 817, année 1951).
- V - Projet de rapport pour avis de M. BOIVIN-CHAMPEAUX sur le projet de loi (n° 34, année 1952) relatif à la ratification du protocole tendant à l'admission de la Grèce et de la Turquie dans la communauté du Pacte atlantique.

-:-:-:-

COMPTE-RENDU

M. LE PRESIDENT. Je déclare la séance ouverte et vous invite, tout d'abord, à procéder à la désignation des membres des sous-commissions "air", "guerre", "marine" et "France d'outre-mer".

La reconduction des membres sortants ayant été décidée, les sous-commissions sont constituées de la manière suivante :

Air : MM. Barré, Coupigny, Gaspard, Madelin, Rupied et Westphal.

Guerre : MM. Alric, Boivin-Champeaux, Boulangé, Bousch, Chochoy, Clerc, Héline, Kalb, Pic, Sené.

Marine : MM. Giacomoni, Jean de Gouyon, Lionel-Pélerin, de Maupéou, Piales, Schleiter.

.../...

- 3 -

France d'outre-mer : MM. Aubé, Borgeaud, Chochoy, Jean de Gouyon, de Maupeou, Voyant.

D'autre part, M. de GOUYON est désigné pour siéger avec voix consultative à la Commission des Finances.

M. LE PRESIDENT. Je donne la parole à M. Aubé, chargé de rapporter la proposition de loi (n° 907, année 1951) relative à la reconstruction du monument commémoratif du Général Mangin.

M. AUBE. Pour rendre plus intelligible la discussion qui va s'instaurer sur la proposition de loi qui vous est soumise, un bref exposé de la situation apparaît nécessaire.

Vous savez, sans doute, que trois statues avaient été élevées à la mémoire du Général Mangin sur lesquelles l'ennemi s'est particulièrement acharné :

la première à Paris, place Denys-Cochin; une autre à Metz; la troisième à Sarrebourg, ville natale du général.

Les deux premières furent détruites par les Allemands, la troisième, cachée par les habitants pendant l'occupation, fut remise en place à la Libération.

Deux comités privés se sont créés en vue de réédifier les statues détruites. Le premier, qui s'est légalement constitué sous l'égide de la Ville de Paris le 16 janvier 1949 (J.O. p. 720), comprend un comité d'honneur composé de hautes personnalités politiques, civiles et militaires de la Métropole et d'Outre-Mer et ~~et~~ un représentant de la famille du général et est présidé par le général de corps d'armée de Larminat.

Au cours de ces travaux, le comité, que nous appellerons le comité Larminat :

1^o) a adopté une maquette présentée par MM. Raymond Martin, sculpteur et Warney, architecte, après avoir écarté la réédification de l'ancienne statue à la suite des observations présentées, tant par les Services des Beaux-Arts que par la famille Mangin ;

.../...

- 4 -

2°) a choisi un nouvel emplacement sur proposition du comité des Services des Beaux-Arts, d'Architecture et d'Urbanisme.

Au vu de l'avis favorable émis par la Commission centrale des monuments commémoratifs dans sa séance du 3 mars 1950, et sur proposition du Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, M. le Président du Conseil a autorisé l'érection de ce nouveau monument par décret du 27 mars 1950.

En conséquence, une première tranche de 3 millions de francs versée par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, au titre des dommages de guerre, est venue s'ajouter aux fonds recueillis directement et a permis au Comité de passer contrat avec le sculpteur Raymond Martin. Cet artiste a commencé ses travaux en novembre 1950 et pense les terminer au cours de cette année.

Voilà pour le premier comité.

Un autre comité présidé par le général Niessel s'est aussi constitué en vue de réédifier les statues du général Mangin. Ce comité a atteint le premier de ses objectifs en reproduisant suivant la maquette du sculpteur Guern, artiste rhénan, naturalisé Français, ami du général et de la famille, la statue telle qu'elle existait à Metz. Mais, ne disposant pas, sans doute, de crédits suffisants, le comité n'a pu régler le sculpteur Guern qui s'est vu contraint de faire placer la statue sous séquestre.

Parallèlement, le Comité Niessel poursuit son action en vue de reconstruire à Paris le monument dû au ciseau de Maxime Real del Sarte.

Etant donné les conditions que je vous ai exposées, est-il bien indiqué d'imposer la réédification du monument Maxime Real del Sarte et d'arrêter du même coup le travail presque achevé du sculpteur Martin ? Serait-il de bonne économie de rendre inutile l'emploi des trois millions versés par la Reconstruction et d'y ajouter les indemnités que l'Etat ou la Ville de Paris devrait donner au sculpteur dont le contrat serait dénoncé.

.../...

En provoquant ainsi la protestation justifiée du Comité Larminat, serait-ce vraiment entourer la célébration de la mémoire du général Mangin de la sérénité convenable ?

Le projet de reconstruire la statue Real del Sarte arrive avec cinq ans de retard sur le plan officiel élaboré par le Comité Larminat. Et puis, en tout état de cause, est-ce bien au législateur de déterminer le choix du monument, alors que la Ville de Paris, propriétaire des fonds de reconstruction, s'est prononcée depuis plusieurs années, a perçu les fonds, les a employés, a passé contrat ? Une loi aussi exceptionnelle se justifie-t-elle par des considérations extraordinaires ? ~~Votre Je Commission~~ ne le pense pas.

pourrait donc

C'est pourquoi il ~~me~~ semble préférable de modifier le texte voté par l'Assemblée Nationale en prévoyant le remplacement des statues élevées à Paris et à Metz. Notre Commission, bien qu'elle n'ignore pas que la reconstruction à l'identique de la statue Real del Sarte a de chauds partisans tant à l'Assemblée Nationale que dans notre Assemblée, ~~faut~~ proposer d'adopter la nouvelle rédaction suivante pour le titre et les trois premiers articles de la proposition :

"PROPOSITION DE LOI

1 ci souscription

"relative à l'édification, à Paris et à Metz, de "deux monuments à la mémoire du Général Mangin, en "remplacement de ceux détruits par les Allemands en "1940 et instituant une souscription nationale à "cet effet.

Article premier.

"Deux monuments à la mémoire du général Mangin seront édifiés, en remplacement de ceux détruits par les Allemands en 1940, l'un à Paris et l'autre à Metz, par les soins du Gouvernement de la République, sur des emplacements choisis en accord avec les Conseils municipaux des deux villes.

Article 2.

"Le coût de ces monuments et les dépenses afférentes seront couverts au moyen d'une souscription nationale

.../...

- 6 -

ouverte par les soins du Gouvernement. Outre les souscriptions privées et publiques, pourront être recueillies celles de l'Etat, des départements et des communes.

Article 3.

"Un comité d'honneur sera chargé de promouvoir cette souscription nationale, sous la haute présidence du Président de la République. Un arrêté du chef du Gouvernement en nommera les membres."

La Commission adopte les conclusions de M. Aubé.

M. LE PRESIDENT. Je donne la parole à M. Boivin-Champeaux, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 34, année 1952), relatif à la ratification du protocole tendant à l'admission de la Grèce et de la Turquie dans la Communauté du Pacte Atlantique.

M. BOIVIN- CHAMPEAUX. Au point de vue Défense Nationale, nous ne pouvons qu'approuver l'entrée de la Grèce et de la Turquie dans le Pacte Atlantique.

Il semble que l'on ait hésité entre cette solution et un pacte régional. Notre influence aurait peut-être été plus grande dans ce dernier cas, mais l'entrée des deux pays dans le Pacte Atlantique a finalement été jugée plus expédiente. Cette mesure permettra, sans doute, de réaliser dans l'avenir un pacte atlantique, *en quelque sorte étendu*.

La Turquie et la Grèce sont, en tout cas, des nations valables au point de vue militaire.

L'U.R.S.S. qui a conclu 27 pactes d'alliance est mal venue à nous reprocher notre politique de pactes défensifs.

M. BARRE. Je souhaite que notre rapporteur mette l'accent, dans son exposé, sur la politique de paix des nations occidentales.

M. LE PRESIDENT. Je me réjouis d'autant plus de cette extension de l'alliance atlantique qu'elle vise une région fort menacée et jusque-là découverte.

.../...

- 7 -

M. NAMY. Je vous informe que je vote contre ce projet.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. A l'Assemblée Nationale, certains ont regretté que le Maroc et la Tunisie n'aient pas été inclus dans l'aire géographique d'application du pacte Atlantique, définie par le protocole.

La Commission adopte les conclusions favorables de M. Boivin-Champeaux à l'unanimité moins une voix.

La parole est, ensuite, donnée à M. de Maupeou, chargé de présenter l'avis de la Commission sur le projet de loi (n° 817, année 1951) relatif à la ratification du traité créant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

M. de MAUPEOU. J'aimerais que mon rapport soit imprimé, quitte à indiquer les modifications nécessaires après la Conférence de Lisbonne.

Les autres commissions ont présenté des rapports copieux. Il ne faut pas les rejeter. Je m'en tiendrai donc à l'aspect purement "défense nationale" du problème.

Le traité que l'on nous demande de ratifier a un intérêt économique certain, mais il comporte une aliénation de souveraineté.

Nous devons nous décider, après avoir fait le bilan de l'opération. Notre décision serait grandement facilitée si nous avions quelques précisions concernant le projet d'armée européenne, mais la plus grande incertitude régne en ce domaine.

Je présenterai, d'abord, des observations d'ordre général et, ensuite, des observations techniques.

Observations d'ordre général :

Il n'est pas douteux que la crainte de voir renaitre le militarisme allemand a influé grandement sur les auteurs du pool.

.../...

- 8 -

La mise en vigueur du pool aura, en effet, comme premier résultat d'abolir la limitation imposée à la production sidérurgique allemande qui pourrait facilement être portée à 15 et même 20 millions de tonnes par an. Le problème de l'utilisation de cet acier se pose. Faut-il en faire du matériel de guerre ? Ce serait techniquement facile. Certains arsenaux, par exemple, qui sortaient en 1944 un sous-marin de 1600 tonnes tous les deux jours, sont actuellement à 80 % de leur état de marche.

La ratification du traité risque donc, au dire des adversaires du pool, de libérer la fabrication allemande d'armements. On objectera, à juste titre, que la situation serait la même si le traité n'était pas appliqué et que la Haute Autorité pourra, du moins, contrôler et orienter les industries.

M. BOUSCH. La Haute Autorité du pool ne donne pas les mêmes garanties que l'autorité internationale de la Rhur qui peut imposer une limite à la fabrication des produits métallurgiques.

M. BARRE. Rien ne permet de dire qu'il n'y aura pas de contrôle des armements allemands.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. La création d'une autorité nouvelle n'apporte pas de garanties, au contraire, puisqu'elle supprime l'ancienne, plus efficace.

M. WESTPHAL. Les possibilités allemandes étant de 20 millions de tonnes d'acier contre les 13 actuelles, quel usage fera l'Allemagne du surplus ? Nous pouvons actuellement freiner la production tandis que la Haute Autorité ne le permettra pas.

M. BARRE. La Haute Autorité disposera du charbon en fonction des besoins des différents pays. Nous n'avons aucune raison de penser sérieusement qu'elle fonctionnera exclusivement pour l'Allemagne.

M. de MAUPEOU. D'accord; je dirai quelle garantie constitue la Haute Autorité, mais la logique eût été de lui donner une autorité politique. Il y aura 2 membres français seulement sur 9. Nous avons des inquiétudes légitimes pour notre défense nationale, liée à la production française d'acier. La méthode logique pour faire l'Europe aurait été de constituer d'abord une autorité politique.

.../...

- 9 -

D'autre part, la situation de la Sarre n'est pas réglée. Il nous faut tenir compte de circonstances pouvant amener ce pays à quitter notre union douanière, ce qui romprait l'équilibre en faveur de l'Allemagne.

M. MADELIN. Il est dangereux de spéculer sur la position américaine vis-à-vis du réarmement allemand. Il ne faudrait surtout pas l'écrire dans le rapport, mais en parler seulement à la tribune.

M. de MAUPEOU. Je suis d'accord avec vous.

L'inclusion éventuelle de l'Allemagne de l'Est pose également un problème grave. Le traité prévoit bien la possibilité d'adhésion de pays tiers, mais, selon les propres déclarations d'Adenauer, les Allemands ne peuvent considérer la zone soviétique comme un pays étranger. Il est évident pourtant que l'entrée de l'Allemagne de l'Est dans le Traité compromettrait nettement l'équilibre établi.

M. BOUSCH. Nous pourrions utilement demander au Ministère des Affaires Etrangères communication des débats de l'Assemblée de Bonn.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX: M. Carcassonne a la sténographie des débats, mais il serait intéressant que nous l'ayons tous.

Observations d'ordre technique :

Le Bassin de la Ruhr est admirablement bien placé, celui du Nord est un peu excentrique et son charbon est médiocre. La position du Bassin Lorrain est meilleure en Europe, mais la Ruhr, par sa position géographique et sa population, peut rivaliser aisément avec l'industrie lorraine. Il s'ensuit que les produits métallurgiques français sont, en moyenne, 20 % plus chers que ceux de l'Allemagne.

Les impératifs économiques conduiraient donc à concentrer l'industrie sidérurgique dans la zone Ruhr-Lorraine, ce qui apparaît comme particulièrement critiquable au point de vue de la défense européenne, comme de la défense nationale française.

.../...

- 10 -

Cette concentration aux avant-postes aurait de plus le gros inconvénient de condamner nos industries du centre et du sud-est particulièrement équipées pour les fabrications d'armement telles que Le Creusot, Commentry, Decazeville, Rive-de-Gier, etc...

Ces établissements qui travaillent dans d'assez mauvaises conditions économiques font 27 % du chiffre d'affaires total et occupent 27 % du personnel de notre industrie sidérurgique, mais fournissent plus des deux tiers des aciers spéciaux. 23 % de ces derniers sont destinés aux fabrications d'armement et représentent 85 % des produits ferreux destinés à la Défense Nationale.

Il est donc nécessaire de sauvegarder cette industrie.

M. LE PRESIDENT. Ceci constitue un point particulièrement intéressant.

M. BARRE. Nous sommes tous d'accord. Il n'est pas possible de condamner un ensemble industriel aussi important pour nos armes.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. Nous sommes là au coeur du sujet. Je trouve, pour ma part, impensable d'abdiquer notre souveraineté entre les mains d'une autorité supranationale où nous n'avons que 2 voix sur 9.

Puisque, tout le monde semble l'admettre, prenons au moins des garanties essentielles en ce qui concerne la pénurie et les investissements.

M. WESTPHAL. Nous ne voulons pas que le critère de rentabilité l'emporte sur celui de notre sécurité.

M. de MAUPEOU. Je pense qu'il est utile de dire ces choses, car M. Armengaud, dans son avis au nom de la Commission de Production Industrielle, semble admettre la concentration dans la région lorraine de toutes les fabrications, y compris celle des aciers spéciaux.

Il resterait à conclure, je ne l'ai pas fait ; j'estime que nous devrions prendre contact avec les autres Commissions intéressées pour rédiger une motion commune.

.../...

- 11 -

Nous avons le choix entre l'acceptation, le rejet ou l'acceptation sous réserve.

M. PIC. Il serait intéressant de faire ronéotyper le projet de rapport de M. de Maupeou afin que chacun puisse en discuter.

M. BOUSCH. C'est aussi mon avis.

M. LE PRESIDENT. Je pense que votre conclusion pourrait être un avis favorable sous quelques réserves qu'il reste à rédiger.

M. BOUSCH. Que la Commission se prononce nettement sur l'abandon de souveraineté ! Je suis stupéfait de l'attitude actuelle de l'Allemagne qui, au lieu de se taire, semble préjuger, sans aucun droit, de l'avenir.

La séance est levée à 18 Heures 15.

Vu: Le Président,

Rolin

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

Suite de l'examen du projet de rapport pour avis de M. de MAUPEOU sur le projet de loi n° 857, année 1952 autorisant la ratification du traité portant institution d'une communauté européenne du charbon et de l'acier.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-0-0-0-0-0-

Séance du Jeudi 14 Février 1952

-0-0-

La séance est ouverte à 16 Heures 40

et se termine à 18 Heures 40

-000-

Présents : MM. ALRIC, Henri BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BOUSCH, COUPIGNY, GIACOMONI, Jean de GOUYON, Michel MADELIN, de MAUPEOU, Général PETIT, PIALES, ROTINAT, RUPIED, WESTPHAL.

Excusé : M. AUBE.

Absents : MM. BORGEAUD, BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, GASPARD, HELINE, KALB, LIONEL-PELERIN, Jacques MASTEAU, NAMY, PIC, Emile ROUX, François SCHLEITER, SENE, VOYANT.

-:-:-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Suite de l'examen du projet de rapport pour avis de M. de MAUPEOU sur le projet de loi (n° 817, année 1952) autorisant la ratification du traité portant institution d'une communauté européenne du charbon et de l'acier.

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, Président. Je vous informe que nous venons, quelques-uns de nos collègues et moi-même, d'assister à 24 heures de manœuvres de l'escadre de la Méditerranée, à bord de la "Gloire", battant la marque de l'Amiral Pothuau. La conclusion de ces manœuvres est que nous manquons gravement de bâtiments de surface, que nous avons peu de procédés de recherche anti-sous-marin nouveaux et qu'en un mot nos moyens navals sont extrêmement réduits.

J'invite la Commission à désigner un rapporteur pour le projet de loi (n° , année 1952) relatif à la célébration du centenaire de la création de la Médaille militaire.

M. GIACONONI est désigné pour le rapport.

M. de MAUPEOU. Je trouve, dans le texte en question, que les articles nouveaux entraînent une dépense, à mon avis, inconsidérée, et je me réserve de faire les observations nécessaires lors de l'examen du rapport.

.../...

- 3 -

Traité instituant un pool du charbon-acier.-

M. de MAUPEOU, Rapporteur pour avis du projet de loi relatif à la ratification du traité instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier. Nous savons maintenant à peu près ce que sera l'armée européenne, depuis la communication d'un rapport par le Gouvernement.

Par conséquent, dans l'avis de la Commission que je dois rapporter, je préciserai que l'organisme commun de défense aurait des pouvoirs de réglementation sur les fabrications d'armements mises en pool. En tout état de cause, il reste néanmoins à bien souligner les points de vue de défense nationale française. En ce qui concerne, par exemple, la déconcentration des fabrications d'armement, nous pourrons insister sur la nécessité de repousser ce potentiel le plus à l'ouest possible, voire dans la région pyrénéenne.

Je compte, dans le rapport que je présenterai, traiter d'abord des matières premières nécessaires aux armements, avec une mention spéciale pour l'acier Martin : en 1951, l'Allemagne a produit à peu près autant d'acier Thomas et deux fois plus d'acier Martin que la France ; nous avons mis au point, maintenant, un procédé "Perrin", permettant d'obtenir de l'acier Martin à partir d'acier Thomas.

Cela dit, étant donné que je vous ai exposé, au cours de notre dernière réunion, l'essentiel de mon projet de rapport que vous avez bien voulu adopter, je voudrais examiner les possibilités de conclusion.

La Commission des Affaires Etrangères propose l'adoption du projet de loi sans modification, tout en formulant des réserves qui seront incluses dans une motion. La Commission des Finances, se plaçant sur le terrain de la technique financière, doit déposer un amendement à l'article 2 du projet de loi, pour présenter les mêmes remarques que notre Commission, et elle a décidé, d'autre part, de faire adopter la procédure prévue par l'article 61 de notre règlement.

Telle est la situation dans laquelle nous sommes actuellement, du point de vue procédure.

.../...

- 4 -

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie pour l'excellent travail que vous avez accompli.

Colonel MADELIN. Je suis d'accord avec le rapport et les réserves qu'il formule. Mais nous prenons ici une position conditionnelle ; que se passera-t-il si les conditions ne sont pas acceptées ?

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. Nous devons prendre, sur la procédure, la même position que la Commission des Finances.

M. WESTPHAL. Les conclusions du rapport ne sont pas assez tranchées. Le pool me paraît problématique dans son application ; refusons donc d'autoriser sa ratification dans l'état actuel.

M. COUIGNY. Je suis du même avis. M. de Maupeou souligne parfaitement tous les inconvénients du pool, mais il conclut néanmoins à la ratification ! Le traité ne contient rien, en particulier, au sujet de l'Afrique du Nord.

M. de GOUYON. J'aurais aimé connaître les chiffres de nos besoins en acier Martin pour maintenir notre potentiel militaire actuel.

d'acier /

M. de MAUPEOU. Une division blindée, avec trois mois de maintenance, représente de cent mille à deux cent mille tonnes, à renouveler au bout d'un an, ce qui permet d'affirmer qu'une division blindée représente 200.000 tonnes par an, dont des aciers spéciaux. La production totale française est de 3.100.000 tonnes par an. Le programme actuel prévoit 600.000 tonnes par an d'aciers spéciaux pour la Défense Nationale, alors que nous en produisons environ 700.000 tonnes par an.

Cette production couvre donc tout juste nos besoins.

Le Général PETIT. Les conclusions du rapport me paraissent insuffisantes. Nous ne savons pas où nous allons ; notre production va être réduite et celle de l'Allemagne augmentée.

Du point de vue militaire, nous devons refuser la ratification du traité, sans réserve.

M. COUIGNY. Nous sommes d'ailleurs obligés ici de

- 5 -

dépasser le cadre purement militaire, pour saisir toutes les conséquences possibles.

M. BARRE. Je suis convaincu, pour ma part, que beaucoup de ces objections tomberont du fait que la Haute-Autorité pensera "européen" sur tous les plans. Les barrières que nous voudrions maintenir sont des survivances du Moyen-Age.

M. ALRIC. Le problème me semble être le suivant : nous n'osons pas admettre la possibilité que nous puissions ne pas nous battre contre les Allemands. Mais le pool est peut-être un moyen d'éviter ce risque ; bien organisé, il nous en donne la garantie.

M. BOUSCH. Sous prétexte de faire un pool charbon-acier, de faire une armée européenne, nous allons laisser l'Allemagne se forger une industrie et une armée nouvelles.

M. de MAUPEOU. Il est difficile de dissocier pool charbon-acier et armée européenne. Mais, j'y insiste, nous sommes en train de nous laisser glisser à un complexe d'inériorité : nous avons de nouveau peur de l'Allemagne!

M. LE PRESIDENT. Résumons-nous. Nous sommes devant trois possibilités :

- a) l'avis défavorable à l'adoption du projet de loi ;
- b) l'avis favorable ;
- c) l'avis favorable avec des réserves.

Dans ce dernier cas, nous pouvons adopter la position de la Commission des Affaires étrangères ou celle de la Commission des Finances. Je vous propose de vous prononcer sur celle des positions que nous adopterons.

M. BARRE. Nous avons vu surtout les aspects inquiétants du traité. N'a-t-il pas un côté avantageux ?

L'Allemagne, tout d'abord, pourra fournir à la France le charbon cokéfiable dont celle-ci a besoin pour faire de l'acier. Je ne vois pas ensuite pourquoi l'autorité supra-nationale aurait intérêt à brimer, en quelque sorte, la France ; comme, de toute façon, ses décisions doivent être prises à l'unanimité et qu'elle comporte des membres français, nous pouvons nous rassurer sur ce point. Enfin, surtout, si nous ne faisons pas le pool charbon-acier nous laissons à l'Allemagne toute latitude de faire ce

.../...

- 6 -

qu'elle voudra avec son charbon - et avec le minerai de fer suédois !

Pour moi, le pool servira la France comme l'ensemble de l'Union Française. Nous avons tous intérêt à proposer sa ratification, en formulant quelques réserves.

M. ALRIC. En fait, nous voudrions être certains que jamais un hiatus ne se produira entre les buts économiques du pool et les buts propres de notre Défense Nationale.

M. de MAUPEOU. Le contrôle qui pèse actuellement sur la sidérurgie allemande ne durera pas les cinquante ans que doit durer le pool. En ce moment, avec une bonne politique d'investissements, la sidérurgie française peut lutter contre la sidérurgie allemande.

Evidemment, il pourrait rester des inquiétudes sur le plan militaire, mais il me semble que l'article 2 du projet nous donne sur ce plan des garanties suffisantes.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. Nous n'avons aucune garantie que la Haute-Autorité, qui ne pensera qu'"européen", ne fera pas d'investissements allant contre les intérêts de notre défense nationale.

M. LE PRESIDENT. Pour conclure, je mets aux voix la position qu'adopte la Commission.

Adopte-t-elle l'avis défavorable ? (Rejeté).

Adopte-t-elle la même position que la Commission des Affaires Etrangères? (Rejeté).

Adopte-t-elle la même position que la Commission des Finances, qui demande l'application de l'article 61 du Règlement ? (Adopté).

La séance est levée à 18 Heures 10.

Vu : le Président,

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du jeudi 21 février 1952

La séance est ouverte à 15 heures 10

--:-

Présents : MM. ALRIC, BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, CLERC, de GOUYON, LIONEL-PELERIN, MADELIN, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, NAMY, PIALES, PIC, ROTINAT, RUPIED, SCHLEITER, SENE, WESTPHAL.

Excusé : M. AUBE.

Délégués : MM. BOULANGE (par M. CHOCHOY), BORGEAUD (par M. HELINE) PIC (par M. ROUX).

Absents : MM. BOUSCH, COUIGNY, GASPARD, GIACOMONI, KALB, le Général PETIT, ROUX, VOYANT.

.../...

ORDRE DU JOUR

- Dernier examen du projet de rapport pour avis de M. de Maupeou sur le projet de loi (n° 817, année 1951) instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- La parole est à M. de Maupeou, rapporteur pour avis du projet de loi relatif à la ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

M. de MAUPEOU.- Au projet de rapport ronéotypé que je vous ai fait distribuer, j'ai ajouté un paragraphe relatif à l'acier Martin, indiquant que la France en produit moitié moins que l'Allemagne et qu'il conviendrait, en France, d'augmenter l'application du procédé Perrin pour en fabriquer.

Pour mes conclusions, je vous demande de vous référer à ce projet qui a été distribué: La Haute-Autorité ne sera qu'économique, tandis que le problème est, en réalité, d'ordre politique tout autant qu'économique. Il me semble que nous pouvons considérer que ce traité, par la voie de l'union, peut consolider la paix, aux conditions suivantes :

- 1) maintien de tout contrôle éventuel sur les fabrications d'armements allemands;
- 2) inauguration d'une politique d'investissements comportant la sauvegarde de la dissémination de nos industries de guerre, l'augmentation de notre production d'acier Martin, le développement de nos mines d'Afrique du Nord;
- 3) consultation du Parlement pour fixer la prise de position du représentant français à la Haute-Autorité dans le cadre des articles 81 et 98 du traité.

.../...

M. LE PRESIDENT .- J'invite la Commission à se prononcer sur ces conclusions.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX .- Je suis hostile au pool, car il suppose un abandon de notre souveraineté. En tout cas, les garanties énumérées par M. de Maupeou sont un minimum.

La Commission des Finances, sur ce projet de loi, a tout d'abord décidé de demander l'application de l'article 61 de notre Règlement et, en second lieu, présenté un amendement. Je vous propose d'en faire autant.

M. WESTPHAL.- Quoi qu'il en soit, ne nous laissons guider que par des considérations de Défense Nationale. Demandons à M. de Maupeou d'insérer dans son rapport que la Commission donne un "avis défavorable" au projet de loi.

M. de MAUPEOU.- J'ai dit, dans mon projet de rapport, que la Commission donne un avis "favorable à l'article 1er" du traité et demande des garanties sur les autres articles. Nous pourrons nous mettre d'accord plus tard sur la tactique à suivre.

Une fois, ce rapport imprimé, il pourrait être suivi, après la Conférence de Lisbonne, d'un rapport supplémentaire, s'il le fallait.

M. PIC.- Pour ma part, je suis d'accord pour voter le projet, en demandant des garanties.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie M. de Maupeou pour la sagesse avec laquelle il nous présente ce rapport extrêmement documenté.

Je mets aux voix l'alinéa auquel M. Westphal s'est opposé, qui exprime l'avis favorable de la Commission à l'adoption de l'article premier.

M. SCHLEITER.- Je m'abstiens.

(L'avis favorable à l'adoption de l'article 1er est acquis par 12 voix contre 6).

M. BOIVIN-CHAMPEAUX.- Je propose à la Commission de demander l'application de l'article 61 du Règlement.

pour

M. de MAUPEOU.- Ajoùrnons-nous plutôt ~~à propos~~ l'examen de ces questions de tactique.

M. AIRIC.- L'application de l'article 61 se justifie par le fait nouveau qu'est le changement de la position allemande.

.../...

M. LE PRESIDENT .- Je mets aux voix la demande de l'application de l'article 61, proposée par M. Boivin-Champeaux.

M. de MAUPEOU.- Je m'abstiens.

M. PIALES.- Je m'abstiens.

(La proposition de M. Boivin-Champeaux, ayant obtenu 9 voix contre 9, n'est pas adoptée).

M. de MAUPEOU.- La Commission des Finances a préparé des amendements. Je vous propose d'attendre, pour fixer notre tactique, d'avoir entendu M. le Président du Conseil.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX.- Je ne comprends pas que notre Commission ait moins le souci de notre Défense Nationale que la Commission des Finances.

M. LE PRESIDENT .- Que voulez-vous dire ?

M. BOIVIN-CHAMPEAUX.- C'est l'armée européenne qui est sous-jacente ici, autrement dit la renaissance de l'armée allemande.

M. LE PRESIDENT .- Vous n'apportez que des critiques. Je sais que l'industrie française de Défense Nationale ne sera pas mieux sauvegardée si le pool n'existe pas.

M. de GOUYON.- Je suis choqué de notre attitude, nous avons vraiment l'air de partir battus.

M. WESTPHAL.- Nous ferions un marché de dupes en adoptant les conclusions que nous présente M. de Maupeou.

M. de MAUPEOU.- M. Boivin-Champeaux a, en réalité, posé la question de fond : on est/pour ou contre l'Europe.

M. LE PRESIDENT .- Je vous propose de vous prononcer sur le paragraphe du rapport de M. de Maupeou relatif aux garanties à exiger.

M. MASTEAU.- Devant l'énumération de ces garanties, proposées par M. de Maupeou, je propose l'insertion du mot "notamment" qui réserve l'avenir.

(Assentiment)

M. LE PRESIDENT .- Je vous propose trois solutions :

- soit, adopter dès maintenant les conclusions de M. de Maupeou;

.../...

- soit attendre l'audition du Président du Conseil,
- soit, après le dépôt du rapport de M. de Maupéou, envisager le dépôt d'un rapport supplémentaire.

M. SCHLEITER.-- Je propose que la Commission sursevoie à statuer, en attendant l'audition du président du Conseil.

M. LE PRESIDENT.-- Je mets aux voix le sursis à statuer.

(Le sursis à statuer est décidé par 11 voix contre 9).

La séance est levée à 16 heures 20.

Vu : le Président,

Rolin

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

Conseil des ministres
pour avis au projet de loi instituant la ratification
du traité instituant la Cour suprême

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-0-0-0-0-0-0-

Séance du Mercredi 27 Février 1952

-0-0-0-

La séance est ouverte à 15 Heures 10

-000-

Présents : MM. Henri BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, Jean de GOUYON,
HELINE, KALB, Michel MADELIN, de MAUPEOU, PIC,
ROTINAT, VOYANT.

Excusés : MM. AUBE, COUPIGNY, GIACOMONI.

Suppléants : M. de MONTULLE (de M. RUPIED), M. PEZET (de
M. CLERC).

Délégué : M. PIC (par M. ROUX).

Absents : MM. ALRIC, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH, CHOCHOY,
GASPARD, LIONEL-PELERIN, Jacques MASTEAU, NAMY,
Général PETIT, PIALES, François SCHLEITER, SENE,
WESTPHAL.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Examen des amendements proposés par le rapporteur pour avis au projet de loi autorisant la ratification du traité instituant un pool charbon-acier.

-:-:-

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, Président. La parole est à M. de Maupeou.

M. de MAUPEOU. Ainsi que vous me l'avez demandé, j'ai fait précéder du mot "notamment" la liste des garanties que nous demandons au Gouvernement sur le pool charbon-acier .

D'autre part, vous êtes en possession des amendements que je vous propose d'adopter. Pour ce qui est des aciers spéciaux, nous chargeons le Gouvernement lui-même de traiter la question.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. Est-ce à la compétence du Gouvernement français ou à celle de la Haute-Autorité que ressortit ce problème ?

M. LE PRESIDENT. Précisons la procédure à suivre.

Le Colonel MADELIN. Nous ne pouvons revenir sur notre décision de surseoir à statuer jusqu'à l'audition du Président du Conseil.

M. LE PRESIDENT. Un fait nouveau intervient, qui est le retard apporté à cette audition, qui, dans notre esprit, devait avoir lieu aujourd'hui.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. Il semble en effet impossible de ne pas publier maintenant le rapport pour avis.

M. LE PRESIDENT. Je vous demande de vous prononcer sur le premier amendement de M. de Maupeou, ainsi rédigé :

.../..

- 3 -

A l'article 2, insérer l'alinéa 2bis ci-dessous :

"^{2° bis.} - Prendre toutes dispositions utiles pour assurer à la sidérurgie française les possibilités de production des tonnages d'acier Martin et d'acières spéciaux nécessaires aux besoins de la Défense Nationale".

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. Cette disposition suppose-t-elle l'ouverture de nouvelles négociations ?

M. KALB. Du moment que la Commission a adopté l'article premier, le reste n'est plus que simples recommandations.

M. de MAUPEOU. Je réponds à M. Boivin-Champeaux que le Gouvernement français peut faire les investissements nécessaires pour augmenter la production de notre sidérurgie. Il est possible, d'autre part, d'organiser, à l'intérieur du pool, des échanges Acier Martin - Acier Thomas. Si la Haute Autorité, enfin, faisait opposition à l'une ou l'autre de ces formules, il resterait toujours possible de se procurer du minerai hors-pool.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix l'amendement tendant à l'adjonction d'un alinéa 2° bis à l'article 2.

(L'amendement est adopté par 8 voix contre 1 et 1 abstention).

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le deuxième amendement de M. de Maupeou, ainsi rédigé :

"A l'article 2, insérer l'alinéa 3°bis suivant :

"^{3° bis.} - Présenter au Parlement, dans le même délai de quatre mois, toutes mesures législatives appropriées concernant la politique générale d'investissements, de matières premières, d'énergie électrique et de transport, que requièrent certaines industries minières et sidérurgiques à raison de leur spécialisation ou de leur situation géographique".

(L'amendement est adopté).

.../...

- 4 -

M. LE PRESIDENT. Je vous invite à examiner le troisième amendement de M. de Maupeou, tendant à l'adoption d'un article 2 bis nouveau, ainsi rédigé :

"Le représentant de la France au Conseil spécial des Ministres ne pourra donner son accord sur les décisions prévues aux articles 81 et 98 du traité, sans y avoir préalablement été autorisé par une loi".

Le Colonel MADELIN. Je crois que cet amendement dépasse notre compétence.

M. VOYANT. Il est peut-être superfétatoire.

M. KALB. Il me semble contraire à l'esprit du traité.

M. de MAUPEOU. Ces objections ne me paraissent pas fondées et l'amendement me semble avoir son intérêt dans le fait que le Gouvernement ne pourra échapper à son application.

M. PEZET. Si nous l'adoptons, cela reviendra à ce que la Haute-Autorité, soumise au Conseil spécial des Ministres, sera, par ce biais, soumise à des décisions d'un Parlement national.

M. de MAUPEOU. Le mot "préalablement", dans l'amendement, me permet de parer votre objection.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. Il est vrai, d'ailleurs, qu'il s'agit de deux cas bien précis et exceptionnels.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix l'amendement tendant à l'adjonction d'un article 2 bis (nouveau).

(L'amendement est adopté.)

La séance est levée à 15 Heures 50.

Vu : le Président,

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

Examen du projet de loi relatif à la défense provisoire

nouvelles dispositions

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. ROTINAT, Président

M. le Président -0-0-0-0-0-0-

Séance du Vendredi 29 Février 1952

-0-0-0-0-

La séance est ouverte à 11 Heures 50

-00o-

Présents : MM. ALRIC, Henri BARRE, Jean de GOUYON, HELINE,
Général PETIT, PIC, ROTINAT, SENE, WESTPHAL.

Excusés : MM. AUBE, BOUSCH, COUIGNY, GIACOMONI, de MAUPEOU,
SCHLEITER.

Absents : MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, CHOCHOY,
CLERC, GASPARD, KALB, LIONEL-PELERIN, Michel
MADELIN, Jacques MASTEAU, NAMY, PIALES, Emile
ROUX, RUPIED, VOYANT.

-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Examen du projet de crédits militaires provisionnels pour les mois de mars et d'avril 1952.

-:-:-

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, Président. La parole est à M.de GOUYON.

M. de GOUYON. J'ai assisté aux travaux de la Commission des Finances sur le projet de crédits provisionnels militaires pour mars et avril 1952.

La répartition des crédits demandés est normale et n'appelle pas d'observation.

Cependant, je vous fais remarquer que la Commission des Finances a maintenu la disjonction, décidée par l'Assemblée Nationale, de l'article 5. Il s'agit là de créations d'emplois nécessitées par le fait que le camp d'Idar-Oberstein est maintenant englobé par la zone américaine d'occupation, ainsi que le camp de Baumholder, et que nous devons transporter au camp de Châlons notre école d'application d'artillerie.

M. LE PRESIDENT. Je propose, personnellement, la reprise de l'article 5 : le camp de Châlons est dans un état lamentable et on ne saurait consacrer trop de personnel à sa remise en état. Je vous propose également d'élever une protestation contre la reprise de Baumholder et d'Idar-Oberstein par les Américains.

Je consulte donc la Commission sur la reprise de l'article 5, dans la rédaction suivante :

.../...

- 3 -

Article 5.

| SERVICES | Personnels titulaires | Personnels auxiliaires | Personnels ouvriers | Total |
|-------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|-------|
| Service de l'Intendance | 3 dessinateurs | 54 auxiliaires | 118 ouvriers de bureau | 195 |
| | | 20 auxiliaires | | |
| | | res de service | | |
| | | | | |

(La reprise de l'article 5 est décidée).

M. ALRIC. La Commission des Finances a également disjoint l'article 10 ; il comportait des dispositions qui n'ont aucune raison de figurer dans un projet de crédits provisionnels. Je ne pense pas que vous voudrez le reprendre; (Assentiment).

M. LE PRESIDENT. M. de Gouyon pourrait être désigné pour rapporter l'avis de la Commission sur le projet de douzièmes militaires. (Assentiment).

La séance est levée à 12 Heures 05.

Vu : le Président,

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-*!-*!-*!-*!-*!

Présidence de M. BARRE, Vice-Président

-*!-*!-*!-*!-*!

Séance du mercredi 12 mars 1952.

-*!-*!-*!-*!

La séance est ouverte à 16 heures 35

-*!-*!-*!

Présents : MM. ALRIC, BARRE, GIACOMONI, de MAUPEOU, NAMY, PIALES,
ROUX, SCHLEITER, WESTPHAL.

Excusés : MM. AUBE, COUIGNY, ROTINAT.

Absents : MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH, CHOCHOY,
CLERC, GASPARD, de GOUYON, KALB, LIONEL PELEIRIN,
HELINE, MADELIN, Jacques MASTEAU, le Général PETIT,
PIC, RUPIED, SENE, VOYANT.

-*!-*!-*!

/...

- 2 -

Ordre du Jour

Examen de la proposition de loi (n° 44, année 1952) relative à la commémoration du centenaire de la Médaille Militaire.

Compte-rendu

M. BARRE, Vice-Président. Je donne la parole à M. Giacomoni, rapporteur de la proposition de loi (n° 44, année 1952) relative à la célébration du centenaire de la création de la Médaille Militaire.

M. GIACOMONI. Il est inutile que je refasse devant vous l'historique de la Médaille Militaire et que je retrace le passé de gloire qu'elle représente.

Pour ce qui est du texte qui nous est soumis, le Ministre du Budget a déclaré à l'Assemblée Nationale qu'il ne fallait pas, en affectant à cette célébration des crédits pris sur le produit de la Loterie Nationale, créer un précédent. Néanmoins, l'auteur de la proposition de loi est intervenu auprès de nous pour la reprise de son texte originel.

Nous pouvons admettre que la "tranche spéciale" de la Loterie Nationale visée par cette proposition est une tranche ordinaire, en réalité, affectée à la commémoration du centenaire.,

M. BARRE. Je n'aime pas voir mêler le jeu du hasard à nos décorations. Je proposerai plutôt que nous nous en tussions au texte qui nous est transmis par l'Assemblée Nationale.

M. de MAUPEOU. Je suis d'accord, mais je remarque que ce texte prive le budget de la Défense Nationale de 25 millions. Je propose la suppression des articles à incidences financières.

M. BARRE. Ces 25 millions ne constituent pas en fait une dépense supplémentaire, en raison de la ventilation dont ils sont l'objet.

/...

M. GIACOMONI. M. le Ministre des P.T.T. m'a fait savoir officieusement qu'affecter le produit d'une surtaxe des timbres postes, comme il est prévu dans la présente proposition, à un bénéficiaire autre que la Croix Rouge serait aller contre un précédent fortement établi.

Je vous propose donc de rédiger l'article 4 comme suit :

"Un timbre commémoratif sera émis à l'occasion du centenaire de la création de la Médaille Militaire".

(Assentiment).

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de loi, ainsi modifiée.

M. NAMY me fait savoir qu'il s'abstient.

(L'ensemble du texte est adopté).

La séance est levée à 16 heures 50.

Vu : le Président,

Hendaye

ML.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du vendredi 21 mars 1952

La séance est ouverte à 15 Heures 15

Présents : MM. ALRIC, BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, HELINE,
MASTEAU, de MAUPEOU, NAMY, PIC, ROTINAT, SCHLEITER,
WESTPHAL, RUPIED.

Excusés : MM. AUBE, COUPIGNY.

Suppléant: M. RADIUS, de M. KALB.

Absents : MM. BOULANGE, BOUSCH, CHOCHOY, CLERC, GASPARD, GIA-COMONI, de GOUYON, LIONEL-PELERIN, MADELIN, le Général PETIT, PIALES, ROUX, SENE, VOYANT.

— 119 —

100

- 2 -

Ordre du Jour

- Audition de M. le Président du Conseil, de M. le Ministre des Affaires Etrangères et de M. le Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et aux Finances, sur le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Compte-rendu

La Commission a tenu une réunion commune avec la Commission des Affaires Etrangères et les commissions des Affaires Economiques, des Finances et de la Production Industrielle.

Se reporter au procès-verbal de la réunion de la Commission des Affaires Etrangères du 21 mars 1952.

Vu : le Président,

Trolini

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. PIALES, Secrétaire

Séance du mardi 1er avril 1952

Présents : MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, de MAUPEOU, PIALES.

Suppléant : M. MONTULLE, de M. RUPIED.

Excusé : M. ROTINAT.

Absents : MM. ALRIC, AUBE, BARRE, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH,
CHOCHOY, CLERC, COUPIGNY, GASPARD, GIACONOMI, de
GOUYON, HELINE, KALB, LIONEL-PELERIN, MADELIN,
MASTEAU, NAMY, le Général PETIT, PIC, ROUX,
SCHLEITER, SENE, VOYANT, WESTPHAL.

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- Communication du rapporteur pour avis sur le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

Compte-rendu.

M. PIALES, Secrétaire. En l'absence de M. le Président, je vous ai convoqués pour permettre à M. de Maupéou de vous faire une communication, au sujet de son rapport pour avis sur le projet de loi autorisant la ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

M. de MAUPEOU. A titre personnel, j'ai signé, avec plusieurs de mes collègues, une motion qui tente de résumer les réserves faites par les diverses commissions, cela pour éviter que le projet de loi, amendé, retourne devant l'Assemblée Nationale et pour reprendre, d'autre part, une procédure déjà employée lors des débats sur la ratification du pacte Atlantique.

Je vous demande donc si la commission s'en tient à sa position primitive ou si elle se ralliera à la motion. Me laissez-vous la liberté d'abandonner au nom de la Commission les amendements qu'elle a présentés, si les autres commissions retirent les leurs ? Il me semble que le Ministre des Affaires Etrangères et le Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil ont répondu d'une façon satisfaisante aux questions qui leur ont été posées.

M. LE PRESIDENT. Je consulte donc la commission pour savoir si elle est d'avis d'autoriser M. de Maupéou à retirer nos amendements et à soutenir, au nom de la commission, la motion qui a été déposée, si les autres commissions saisies adoptent la même formule (Assentiment).

La séance est levée à 23 heures.

Le Président,

Ciale

ML.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-"-"-"-"-"-"-"-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-"-"-"-"-"-"-

Séance du mercredi 9 avril 1952

-"-"-"-"-"-

La séance est ouverte à 15 h. 45.

-"-"-"-"-

Présents : MM. CHOCHOY, HELINE, NAMY, ROTINAT, RUPIED, SCHLEITER, WESTPHAL.

Excusé : M. ALRIC.

Absents : MM. AUBE, BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, BOULANGE, BOUCH, CLERC, COUIGNY, GASPARD, GIACOMONI, de GOUYON, KALB, LIONEL PELERIN, MADELIN, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, le Général PETIT, PIALES, PIC, ROUX, SENE, VOYANT.

-"-"-"-

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 44, année 1952) de M. Boisrond, sur le rang de la Médaille Militaire.
- Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° I60, année 1952) tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants.
- Compte-rendu de la visite effectuée à Berlin par une délégation de la sous-commission "Guerre".
- Questions diverses.

-"-"-

Compte-rendu

M. ROTINAT, Président. La séance est ouverte. Je vous invite à procéder à des désignations de rapporteurs.

M. GIACOMONI est désigné pour rapporter la proposition de résolution (n° 44, année 1952) de M. Boisrond, relative au rang de la médaille militaire.

M. RUPIED est désigné pour rapporter la proposition de loi (n° I60, année 1952) tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants.

M. CHOCHOY est désigné pour rapporter la proposition de loi n° I76, année 1952) tendant à étendre le bénéfice de la dispense des obligations du service militaire actif aux jeunes gens dont deux proches parents sont "Morts pour la France".

/...

M. CHOCHOY. Le but de cette dernière proposition de loi est parfaitement honorable. Il convient, néanmoins, de préciser le sens du mot "ascendants" qui me semble comporter les grands-parents des intéressés. Je demanderai au Secrétaire d'Etat à la Guerre des apaisements en ce sens. Si vous n'y voyiez pas d'inconvénient, la Commission pourra demander la discussion immédiate de ce texte au cours de la séance de demain. Je ne pouvais qu'en proposer l'adoption sans modification.

(Il en est ainsi décidé).

M. HELINE. M. le Président m'a demandé de vous résumer, rapidement, une visite que nous avons faite, M. le Président, M. Barré et moi-même, au titre de la sous-commission "Guerre", à Berlin, du 26 au 29 mars dernier.

Nous sommes arrivés par avion à l'aérodrome de Berlin-Tegel où est stationnée une compagnie de fusiliers de l'Air chargée de la défense du terrain. Nous avons ensuite visité le quartier Napoléon, dans lequel le commandement voudrait ramener toutes les troupes stationnées à Berlin, ainsi que les cadres - une cité -cadres est en construction - et que l'hôpital, en raison des facilités de commandement et de défense que présente ce quartier. L'installation ~~de ce quartier~~ en est d'ailleurs remarquable, tant du point de vue confort de la troupe que du point de vue de l'instruction militaire.

Nous avons pris contact avec le commandement, le général Noiret qui commande en chef les troupes françaises en Allemagne et le Général Carolet, qui commande le secteur français de Berlin ; le colonel Mondain, chef d'Etat-Major du Général Carolet, doit prochainement quitter Berlin pour les services du N.A.T.O.

L'armée de terre, à Berlin, comprend :

- un escadron de service ;
- le 2e groupe de chars (2 escadrons de chars M4 A4) ;
- le 46e Bataillon d'Infanterie (infanterie portée sur jeps, scout-cars et half-tracks) ;
- une compagnie de transmission ;
- une section du génie ;
- des unités de service, ainsi que le personnel de la base aérienne ;
- un détachement de gendarmerie, cantonné au quartier Foch.

L'effectif total est de 2.167 pour l'armée de terre, 215 pour l'armée de l'Air et 473 pour la gendarmerie, soit 2.655 hommes en tout, ces chiffres étant ceux d'avant la Libération du contingent.

/...

- 4 -

Nous avons eu l'occasion d'assister à un défilé impeccable, marqué par une parfaite tenue des troupes.

Berlin nous a frappés par les dévastations terribles laissées par la guerre, ainsi que par un énorme travail de reconstruction déjà accompli, dans une vive activité.

La présence de l'armée française à Berlin s'exerce dans des conditions pour le moins très satisfaisantes.

M. LE PRESIDENT. Je remercie M. Héline pour son exposé. Cette visite a été très brève, mais très instructive, et nous en rapportons une légitime fierté.

○
○

M. LE PRESIDENT. Je vous donne connaissance d'un projet de décret qui est communiqué à la commission pour information et qui porte transfert des 6.664.000.000 frs du chapitre 9I2I (matériels lourds et armements) au chapitre 9I5I (subvention au budget annexe des fabrications d'armement) à l'intérieur de la section "guerre" du budget militaire, et de 2.000.000.000 frs, de plusieurs chapitres de la section "Air", au chapitre 9.000 (Bases, travaux et installations) de la même section.

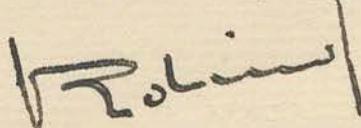
○
○

M. SCHLEITER. Je crois, en raison des bruits qui commencent à circuler sur le budget militaire, en préparation, qu'il serait bon que la Commission entend ^{le}, dès la rentrée, le Secrétaire d'Etat à la Marine. Elle pourrait lui demander l'assurance que sera laissée à notre Marine Nationale, le minimum des possibilités correspondant à la charge des services et que sera assurée, en outre, l'absolue et exclusive autonomie de la Marine Nationale à l'intérieur de l'Union Française.

M. LE PRESIDENT. Cette position est parfaitement justifiée et je vais dès maintenant, entrer en contact avec le Secrétaire d'Etat à la Marine sur ce point.

La séance est levée à 16 heures 20.

Vu : le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SV

ORDRE DU JOUR

Audition de M. le Secrétaire d'Etat à la Guerre sur la proposition de loi (n° 376, année 1952) tendant à accorder le bénéfice de la dispense des obligations de service aux jeunes gens dont deux proches parents sont "morts pour la France".

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du jeudi 10 avril 1952

Séance ouverte à 16 H. 20

La séance est ouverte à 16 H. 20

Présents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, BOIVIN-CHAMPEAUX, CHOCHOY,
Jean de GOUYON, NAMY, ROTINAT, François SCHLEITER.

Absents : MM. ALRIC, BORGEAUD, BOULANGE, BOUSCH, CLERC, COUIGNY,
GASPARD, GIACOMONI, HELINE, KALB, LIONEL PELERIN,
Michel MADELIN, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, Général
PETIT, PIALES, PIC, Emile ROUX, RUPIED, SENE,
VOYANT, WESTPHAL.

bien souligner que, dans l'esprit du Gouvernement, "secondants" doit signifier "secondants immédiats".

de vous rappelle que, en vertu de la loi, j'ai le droit d'accorder des dispenses individuelles dans des cas évidemment très rares, de pourvoi user de ce droit lorsque les circonstances exceptionnelles m'y autoriseraient.

.../...

ORDRE DU JOUR

- 2 -

Audition de M. le Secrétaire d'Etat à la Guerre sur la proposition de loi (n° 176, année 1952) tendant à étendre le bénéfice de la dispense des obligations de service aux jeunes gens dont deux proches parents sont " morts pour la France".

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- M. de CHEVIGNE, Secrétaire d'Etat à la Guerre, a bien voulu venir devant nous au sujet de la proposition de loi dispensant de service militaire actif les jeunes gens dont deux proches parents sont " morts pour la France". Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. de CHEVIGNE, Secrétaire d'Etat à la guerre.- Si vous envisagez que, dans ce texte, le mot " descendants" se rapporte également aux grands-parents, la loi touchera, ces années-ci, tous les petits-fils des tués de 1914-1918.

Sur le contingent de 100.000 environ, des dispenses ont été accordées à 200 hommes, puis à 1.000 avec le texte visant les "proches parents" immédiats, et, enfin, si l'on admet l'interprétation de M. Chochoy, il y aura environ 3.000 dispensés. C'est une brèche grave dans le principe de l'égalité devant le service militaire.

M. LE PRESIDENT.- La Commission a toujours protesté contre l'existence de telles brèches.

M. de CHEVIGNE.- Je serai tout prêt, en séance, à bien souligner que, dans l'esprit du Gouvernement, " descendants" doit signifier " descendants immédiats".

Je vous rappelle que, en vertu de la loi, j'ai le droit exorbitant d'accorder des dispenses individuelles dans des cas évidemment très rares. Je pourrai user de ce droit lorsque des circonstances exceptionnelles m'y autoriseront.

.../...

- 3 -

M. CHOCHOY.- Mais le rapport fait sur la question à l'Assemblée Nationale ne précise aucunement la restriction que vous apportez et nous allons être dans la situation de diminuer la portée d'une mesure de générosité.

M. de CHEVIGNE.- Je vous comprends, mais mon ~~duty~~ ^{devoir} est de défendre l'effectif de l'armée.

M. de Gouyon.- D'ailleurs, en continuant de la sorte, nous courrions vers le service de deux ans !

M. de CHEVIGNE.- Mais oui ! cette année, il sera même difficile d'opérer la "soudure". Ne perdons pas notre magnifique égalité devant le service militaire !

M. CHOCHOY.- Je crois devoir rester sur ma position.

M. de CHEVIGNE.- Du point de vue procédural, je pense qu'il faudrait ne pas modifier le texte, et me permettre de précisier en séance le sens des termes de la proposition de loi.

M. LE PRESIDENT.- Cette formule semble satisfaisante. Nous pourrions nous y tenir.

La séance est levée à 16 heures 50.

Vu: Le Président,

R. Léonard

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. BARRE, Vice-Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 29 mai 1952

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 17 heures 05

-:-

- Présents : MM. ALRIC, BARRE, BORGEAUD, BOULANGE, CLERC, de GOUYON,
de MAUPEOU, NAMY, PIC, SCHLEITER, RUPIED.
- Excusés : MM. AUBE, CHOCHOY, COUIGNY, HELINE, ROTINAT.
- Suppléant : M. de MONTULLE (de M. de GOUYON).
- Absents : MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, BOUSCH, GASPARD, GIACOMONI,
KALB, LIONEL-PELERIN, MADELIN, Jacques MASTEAU,
le Général PETIT, PIALES, ROUX, SENE, VOYANT,
WESTPHAL.

-:-:-:-:-:-:-

.../...

ORDRE DU JOUR

- Examen du projet de loi portant ouverture de crédits provisionnels affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services de la Défense Nationale pendant le mois de juin 1952.

-:-:-:-:-:-:-

COMpte-RENDU

M. BARRE, Vice-Président.- La séance est ouverte. Vous êtes réunis pour examiner un projet de douzièmes militaires pour le mois de juin 1952. Ce projet a été rendu nécessaire du fait que les élections sénatoriales n'ont pas permis aux Assemblées de se réunir plus tôt pour examiner le budget militaire proprement dit. Le douzième doit donc être le dernier avant le budget d'ensemble.

M. PIC.- J'ai assisté en votre nom aux délibérations de la Commission des Finances. La valeur de l'ensemble du semestre budgétaire militaire serait, d'après le budget proprement dit, 415 milliards. En fait, l'ensemble des douzièmes, y compris celui que nous sommes appelés à examiner aujourd'hui, n'atteint pas ce total : tous les chapitres, jusqu'à maintenant, sont au-dessous de la moitié des totaux prévus, sauf deux exceptions : les travaux d'infrastructure N.A.T.O. qui, dans l'ensemble, comportent jusqu'à maintenant 12 milliards de plus que les six douzièmes arithmétiques du budget et les travaux prévus avec paiement off-shore : nous ne savons d'ailleurs pas si les 170 milliards américains prévus pour les commandes off shore seront accordés tant et si bien que, dans le présent douzième, les crédits, qui sont affectés à ces travaux, sont une sorte d'avance.

J'attire votre attention sur le fait que la Commission des Finances va demander au Gouvernement d'obtenir de l'Assemblée Nationale qu'elle termine au plus tard à la mi-juin l'examen du budget militaire.

M. LE PRESIDENT .- Dans les conditions où nous sommes, il me semble que nous ne pouvons que donner un avis favorable à ce projet de douzièmes.

.../...

M. PIC.-- Je signale ici que, si les crédits off shore ne sont pas accordés par les Etats-Unis, il sera nécessaire d'opérer des aménagements à l'intérieur du budget.

M. LE PRESIDENT.-- Je vous invite à désigner un rapporteur.

(M. le Président est chargé de présenter l'avis favorable de la Commission).

La séance est levée à 17 heures 15.

Vu : le Président,

Leursans